

Date de dépôt : 24 juillet 2008

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil concernant la politique régionale,
transfrontalière et européenne**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 66, lettre a, chiffre 3, de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1986 (B 1 01), le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil « un rapport écrit circonstancié sur les questions régionales importantes ».

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	4
II. LE TRANSFRONTALIER : UN DEVELOPPEMENT INTENSIFIE	5
1. LE PROJET D'AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS	6
2. LE TOIT COMMUN DU CRFG	7
3. EN ACTIONS	7
3.1. Déplacements.....	7
3.1.1 CEVA : une liaison essentielle.....	8
3.1.2. Trois voies à Bardonnex	8
3.1.3. Vers un RER franco-valdo-genevois.....	8
3.1.4. Un modèle multimodal transfrontalier pour comprendre et planifier.....	9
3.2. Logement.....	9
3.2.1 Une Charte d'engagement du PDHT pour garantir l'avenir	10
3.3. Economie	10
3.4. Santé	12
3.4.1. Planification et accès aux soins.....	12
3.4.2. Secours d'urgence transfrontaliers	12
3.5. Emploi et formation professionnelle.....	12
3.5.1. Validation des acquis de l'expérience (VAE).....	13
3.5.2. Offre innovante pour les demandeurs d'emploi	13
3.5.3. Stages pratiques du secteur social.....	13
3.5.4. Mémento pratique de l'enseignement supérieur.....	13
3.6. Agriculture, nature et gestion de l'eau.....	14
3.7. Culture	15
4. CONSEIL DU LEMAN : LA COLLABORATION A L'ECHELLE DU BASSIN LEMANIQUE	15
5. EVOLUTIONS JURIDIQUES.....	16
5.1. Mise en application de l'Accord de Karlsruhe.....	16
5.1.1. Le GLCT "Galerie de Chouilly".....	16
5.1.2. Le GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève.....	17
5.1.3. Le GLCT "Transports publics transfrontaliers"	17
5.1.4. Projet de loi relatif aux organismes de coopération transfrontalière	17

6. INTERREG A L'APPUI DE LA POLITIQUE TRANSFRONTALIERE.....	18
6.1. <i>Bilan INTERREG III</i>	18
6.2. <i>INTERREG IV, NPR et crédit cadre cantonal</i>	19
III. GENEVE ET L'EUROPE.....	20
1. INFORMATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS BILATERAUX....	21
IV. CANTONS ET CONFEDERATION : DES COLLABORATIONS INCONTOURNABLES.....	22
1. COLLABORATION BILATERALE VAUD-GENEVE	25
2. LIEN AVEC LA DEPUTATION GENEVOISE.....	25
V. CONCLUSION	25
VI. LISTE DES ANNEXES	26
1. <i>Organigramme du CRFG</i>	27
2. <i>Rapports d'activité du CRFG 2006 et 2007</i>	28
3. <i>Organigramme du Conseil du Léman</i>	34
4. <i>Actions du Conseil du Léman 2007</i>	35
5. <i>Liste des conventions transfrontalières</i>	39
6. <i>Liste des projets Interreg III</i>	41
7. <i>Liste des conférences intercantionales spécialisées</i>	64
8. <i>Liste des accords et concordats intercantonaux</i>	65

I. Introduction

En Europe comme en Suisse, les frontières géographiques, institutionnelles et politiques évoluent. Déjà décrites dans le RD 567 (Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale, transfrontalière et européenne pour la période 2001-2004), bon nombre de transformations en cours ont déployé leurs effets depuis 2005 dans la région genevoise.

Les accords bilatéraux, et en particulier la libre circulation des personnes, ont favorisé une croissance économique soutenue par une conjoncture propice et induit un développement territorial qui dessine le canton de Genève comme le cœur (et le moteur) d'une agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise de 770 000 habitants. C'est désormais à l'échelle de cet espace de vie qu'il convient de développer des politiques de déplacements, d'aménagement du territoire et des espaces naturels, mais aussi de gouvernance et de services à la population.

En Suisse, c'est tout l'édifice institutionnel du fédéralisme qui s'est trouvé bouleversé par la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), votée par le peuple en novembre 2004. Les rapports de force et de pouvoir se déplacent au profit d'une politique de contractualisation avec la Confédération et de consultation qui passe de plus en plus par des instances intercantionales (Conférence des gouvernements cantonaux, conférences régionales, conférences spécialisées) qui, souvent, affaiblissent la souveraineté cantonale.

De même, la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération (2008-2015) incite, par-delà les frontières institutionnelles, à la mise en place de coopérations et de partenariats intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers. Les financements mis à disposition des cantons constituent ainsi un important levier pour concrétiser sur leurs territoires des projets de développement fondés sur la compétitivité et l'innovation.

Prenant la mesure de ces profondes mutations, le Conseil d'Etat s'est résolument engagé, dans son discours de Saint-Pierre, à construire « le développement de la région à travers le projet d'agglomération transfrontalière » et à « ... retrouver le chemin trop souvent déserté de Berne et de la collaboration avec toutes les régions et communautés de Suisse ». Il a donc mis à profit les deux premières années de législature pour passer à l'acte.

Remarque : les informations chiffrées contenues dans ce rapport sont à jour au 31 décembre 2007, sauf indication contraire.

II. Le transfrontalier : un développement intensifié

Au cours des deux dernières années, la coopération transfrontalière s'est fortement intensifiée, grâce à une conjonction de facteurs aussi bien structurels que conjoncturels.

Tout d'abord, la politique des agglomérations de la Confédération, lancée en 2001, a été précisée et affinée, permettant ainsi au canton de Genève, avec ses voisins français et vaudois, de s'engager dès 2005 dans le processus de planification du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, en vue notamment de bénéficier d'une partie du fonds d'infrastructures de la Confédération. Il s'agit du seul projet réellement transfrontalier proposé à Berne.

Parallèlement, l'Etat français a lancé, de son côté, un appel à projets de coopération métropolitaine sous le nom « Pour un rayonnement européen des métropoles françaises ». Mus par une forte volonté politique, les élus des collectivités françaises (communautés de communes et Région Rhône-Alpes) ont proposé la candidature de l'agglomération franco-valdo-genevoise en tant que deuxième agglomération de Rhône-Alpes, après Lyon. Cette candidature a été retenue.

Dans la perspective d'une rude compétition avec d'autres métropoles et agglomérations suisses et françaises (une trentaine de projets ont été déposés auprès de la Confédération et une quinzaine auprès de l'Etat français) pour accéder aux financements étatiques, les liens entre tous les partenaires ont été renforcés grâce à un sérieux coup d'accélérateur donné à la coopération transfrontalière.

De plus, la croissance démographique soutenue sur le territoire franco-valdo-genevois et l'attractivité grandissante de sa place économique, stimulée par l'entrée en force de la libre circulation des personnes, constituent des facteurs conjoncturels qui sont venus conforter la nécessité d'une collaboration renforcée.

Revers de la médaille, ce développement réjouissant a engendré une pénurie chronique de logements, une augmentation du coût du foncier, le rejet des populations vers la périphérie, un étalement urbain et des mouvements pendulaires croissants dans un contexte peu favorable au développement des transports publics régionaux.

Face à des problèmes aussi tangibles, les pouvoirs politiques se devaient de réagir avec détermination et de manière concertée pour apporter des solutions convaincantes à un développement régional mal maîtrisé, parce que transfrontalier.

1. Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le Conseil d'Etat ayant déposé en avril 2008 le rapport sur le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (RD 739), ce dernier ne sera pas détaillé dans le présent rapport.

On peut néanmoins souligner le rôle dynamisant que ce projet n'a pas manqué d'avoir sur la collaboration transfrontalière dans son ensemble. En effet, en fédérant les entités franco-suissees concernées dans une démarche coordonnée d'aménagement et de gestion du territoire, mais aussi de services à la population, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a instauré une pratique de coopération opérationnelle de proximité qui faisait sans doute défaut jusqu'ici. La démarche a été facilitée par le fait que les communautés de communes de l'Ain et de la Haute-Savoie voisines se sont regroupées en 2002 dans une Association régionale de coopération des collectivités du Genevois (ARC) pour pouvoir se présenter comme un interlocuteur unique face aux cantons suisses.

Doté d'une équipe de professionnels et d'un comité de pilotage politique, le Projet d'agglomération constitue indéniablement une première réponse politique pour maîtriser les effets pervers d'un phénomène d'urbanisation qui se joue des frontières institutionnelles.

Au terme d'un travail technique intense, les différents partenaires ont abouti à la formalisation d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui a fait l'objet d'une Charte d'engagement, signée solennellement le 5 décembre 2007 à Genève par tous les partenaires suisses et français. C'est ce document, accompagné de huit annexes, qui a été envoyé à la Confédération, dans les délais impartis. Cette première étape achevée, il s'agit maintenant d'approfondir le projet dans la perspective de sa mise en œuvre, dans le cadre de démarches participatives et dans le respect des procédures démocratiques de chaque entité. Diverses études sont d'ores et déjà lancées et d'autres vont prochainement l'être. En effet, les travaux des projets prioritaires doivent commencer avant 2014 pour pouvoir bénéficier des financements du fonds d'infrastructure de la Confédération.

En attendant, des financements seront apportés par le biais du programme INTERREG IV suisse (fonds cantonaux et Confédération) et européen. De son côté, la Région Rhône-Alpes a attribué au Projet d'agglomération son label « Grands projets », afin de contribuer à son développement et à l'intensification des coopérations transfrontalières (cf. RD 739).

2. Le toit commun du CRFG

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été rattaché en 2006 au Comité régional franco-genevois (CRFG), considéré comme l'instance faitière du transfrontalier. Il bénéficie ainsi d'une assise institutionnelle plus solide – reconnue par les deux Etats – et peut développer de meilleures synergies avec les travaux menés dans les autres commissions du CRFG.

Si l'équipe du projet d'agglomération prend en main tout ce qui concerne l'urbanisation, les transports et le volet spatial de thématiques telles que le logement ou les pôles de développement économique, les commissions et groupes de travail du CRFG poursuivent les travaux en cours dans des domaines tels que la santé, le social, la sécurité, la formation professionnelle et supérieure, l'économie, les échanges agricoles, les populations frontalières, la collaboration culturelle ou la protection de l'environnement.

Le CRFG s'est ainsi trouvé stimulé par l'objectif de contribuer à la réalisation d'un projet d'envergure qui nécessite une cohérence d'ensemble et l'union des forces engagées. Sous cette impulsion, le CRFG a donc entrepris de revoir son fonctionnement pour mieux tenir compte des nouvelles réalités du terrain. Parallèlement, il a formellement intégré l'ARC, qui regroupe l'ensemble des collectivités du Genevois (31 octobre 2006), et le canton de Vaud (6 novembre 2007), réunissant dès lors l'ensemble des partenaires concernés par la coopération transfrontalière. Par ailleurs, par le biais d'une redistribution des domaines de compétence, les commissions sont passées de cinq à six, sans compter le rattachement du Projet d'agglomération qui fonctionne comme une commission à part entière. Cela permet ainsi une répartition plus adaptée et plus opérationnelle des problématiques à traiter (voir l'organigramme du CRFG en Annexe 1 et les Rapports d'activité 2006 et 2007 en Annexe 2).

3. En actions

3.1. Déplacements

Le Conseil d'Etat a développé plusieurs actions à travers le CRFG et obtenu des résultats significatifs dans différents domaines, à commencer par les transports et déplacements.

3.1.1 CEVA : une liaison essentielle

Du côté genevois, les travaux du CEVA ont débuté en 2005 et ont abouti à la mise en service, en décembre 2006, du tronçon entre Cornavin et Lancy-Pont-Rouge. Si le financement de la part fédérale a été acquis en 2006 par le vote des Chambres fédérales sur le fonds d'infrastructures, les tractations se sont avérées plus difficiles du côté français. Après plus de deux ans d'intenses négociations franco-genevoises et de tours de table franco-français, une solution a été trouvée pour assurer l'essentiel du financement du tronçon français du CEVA, en tranchée couverte. L'Etat français, la Région Rhône-Alpes, le département de la Haute-Savoie (à travers les fonds frontaliers) et l'agglomération d'Annemasse ont tous apporté leur contribution. Manquent encore toutefois 5 millions d'euros pour boucler définitivement le financement.

Par ailleurs, les problèmes d'électrification sont en passe d'être résolus et constituent aujourd'hui l'un des derniers points d'achoppement sur lequel les partenaires du projet doivent encore se mettre d'accord. Les négociations sur ce point sont menées sous l'égide de l'office fédéral des transports.

En dépit de ces contretemps et des oppositions ponctuelles qui se manifestent sur le territoire genevois, le Conseil d'Etat maintient son programme pour une mise en exploitation de la ligne complète à l'horizon 2012-2013.

3.1.2. Trois voies à Bardonnex

En janvier 2006 ont débuté les travaux de transformation de la plate-forme de Bardonnex, visant à fluidifier la circulation lors du passage de la douane. Trois mois plus tard, les automobilistes disposaient de trois voies de franchissement dans les deux sens. Cette mesure propre à canaliser, sur l'autoroute, un trafic pendulaire croissant, répond en partie aux préoccupations des communes genevoises traversées, à certaines heures, par le flot des frontaliers.

Des aménagements de type signalisation routière sont en cours d'étude afin de pouvoir encore augmenter les capacités de la plate-forme en vue notamment de la mise en service de l'autoroute Annecy – Genève (A41).

3.1.3. Vers un RER franco-valdo-genevois

De leur côté, sous l'impulsion du canton de Genève et de la Région Rhône-Alpes, les CFF et la SNCF ont poursuivi leurs efforts pour mettre en service, d'ici 2013, un RER franco-valdo-genevois centré autour de Genève

et Annemasse. Ce réseau express reliera une trentaine de gares et s'étendra jusqu'à Evian, Bellegarde, Annecy et Nyon.

Pour mener à bien ce projet, dont le CEVA constituera l'épine dorsale, les CFF et la SNCF ont mis sur pied la société commune Transferis en février 2008. Basée à Annemasse, cette entreprise sera chargée de la planification du projet. Elle devra aussi étudier et comprendre le marché ainsi que les attentes des usagers. Par ailleurs, les autorités organisatrices suisses (Genève et Vaud) et françaises (Région Rhône-Alpes) ont signé en mars 2008, avec les CFF, la SNCF et Réseau Ferré de France, une convention de collaboration afin de définir l'offre et le matériel roulant.

3.1.4. Un modèle multimodal transfrontalier pour comprendre et planifier

Désireuses de disposer d'un outil de modélisation des déplacements intégrant l'ensemble des modes de transport, les autorités organisatrices de transports de la région franco-valdo-genevoise ont initié, sous l'égide du CRFG et avec des financements INTERREG, la réalisation d'un modèle de déplacements transfrontaliers. Des enquêtes généralisées sont en cours pour identifier très précisément les flux et les habitudes de déplacements et de stationnement de la population. Les résultats de ces enquêtes aboutiront à la mise au point d'un outil opérationnel, dès le deuxième semestre 2008. Celui-ci permettra de reconstituer les flux, tous modes confondus, à l'échelle du bassin transfrontalier, de faire des projections de trafic avec une approche multimodale et d'évaluer globalement les effets prévisibles de chaque projet d'infrastructure routière ou de transport en commun. Ainsi, cet outil constituera une aide à la décision essentielle pour définir les politiques de déplacements adaptées aux différentes échelles du territoire et garantira une cohérence multimodale dans la planification et l'aménagement des projets.

3.2. Logement

En raison de la pression démographique croissante, le débat sur la pénurie de logements et l'augmentation du coût du foncier a, lui aussi, débordé largement des frontières cantonales. En France voisine, on s'inquiète depuis plusieurs années de ces phénomènes qui, estime-t-on, sont intimement liés à l'attractivité économique du canton de Genève où l'on a trop peu construit ces dernières années. Selon les chiffres publiés par l'OCSTAT, entre 2000 et 2006, sur 37 600 logements commencés dans l'agglomération, seuls 9 850 l'ont été dans le canton de Genève. Conséquence : la population qui ne trouve plus à se loger se déplace en France ou dans le canton de Vaud. En 2007,

parallèlement à leurs efforts en matière de construction de logements, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ont créé des établissements fonciers afin de tenter de contenir la hausse des prix qui empêche toute une catégorie de salariés français d'accéder à un logement dans la région.

3.2.1 Une Charte d'engagement du PDHT pour garantir l'avenir

Ainsi le logement est-il devenu un enjeu transfrontalier crucial et une priorité d'action pour les partenaires du CRFG. Dès 2005, la commission compétente s'est attelée à l'élaboration d'un plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT), à l'aide de financements INTERREG. Une première phase a porté sur l'établissement d'un diagnostic partagé, et a fait l'objet d'un forum de concertation en juin 2006. La deuxième phase, qui s'est concentrée sur la définition de politiques concertées, a abouti à la Charte d'engagement du plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT), signée le 5 décembre 2007.

Le texte ainsi paraphé vise à renforcer l'offre de logements locatifs dans l'agglomération franco-valdo-genevoise à travers la construction de 50 000 nouveaux logements en 10 ans répartis sur l'ensemble des territoires. Les partenaires suisses et français se sont engagés à agir chacun sur leur territoire, de façon coordonnée, pour tenter d'atteindre cet objectif.

Le plan directeur de l'habitat transfrontalier est accessible sur le site Internet du CRFG (www.crfginfo.org).

3.3. Economie

L'entrée en force progressive des accords bilatéraux en 2002 et l'interdépendance induite par l'ouverture des marchés ont tout naturellement conduit à relancer un dialogue transfrontalier encore balbutiant en matière économique. Il s'est notamment agi de lever les obstacles à l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes et d'encourager une localisation des entreprises profitable aussi bien au canton de Genève (en manque d'espace pour accueillir des activités d'exploitation courante de production et de services) qu'à la partie française (désireuse d'accueillir des activités autres que purement commerciales).

Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectifs en matière économique de favoriser un développement multipolaire, de rééquilibrer dans la mesure du possible les implantations économiques et les emplois dans l'agglomération en rapprochant travail et domicile.

Dans cette perspective, l'administration fiscale française publiait, le 28 novembre 2006, une instruction permettant l'application aux petites et moyennes entreprises d'une procédure spécifique pour passer avec le ministère des finances, des « accords préalables en matière de prix de transferts ». Grâce à cette procédure allégée, les PME pourraient bénéficier d'une fiscalité prévisible lors des facturations de la filiale à sa maison-mère sise sur un territoire étranger. La mise en application de cette mesure sur la frontière franco-genevoise, encore en cours de négociation, devrait favoriser les bilocalisations d'entreprises. Le moment venu, une information présentée de manière adéquate devra être largement diffusée parmi les milieux professionnels tant genevois que français.

Par ailleurs, le canton de Genève a pu faciliter, grâce au CRFG, la reconnaissance des qualifications professionnelles suisses pour les professions commerciales réglementées. Il est intervenu également auprès de la Confédération pour tenter d'atténuer les effets de certaines réglementations françaises (par exemple la garantie décennale, dans le secteur de la construction ou le passage en douane de machines de chantiers) pénalisantes pour un libre accès des travailleurs indépendants ou détachés aux marchés français. Enfin, début 2008, un « mode d'emploi » interactif destiné aux entreprises désireuses de détacher du personnel de l'autre côté de la frontière a été finalisé sous la forme du portail www.crfginfo.org/modemploi.

A noter également que le canton de Genève a pris en 2005 une participation au capital de la société d'économie mixte d'aménagement du Genevois Haut-Savoyard (SEMAG) dont dépend le site d'Archamps et le Biopark qu'il abrite. Dans ce Biopark, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Université de Genève collaborent avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à des recherches sur le vieillissement et la longévité.

Enfin, le 22 septembre 2006, la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie (www.ffa.ch), en gestation depuis plusieurs années, a été officiellement installée à Genève sous l'égide de la Confédération, de l'Etat français, de 5 cantons romands et de l'Université de Bâle. Basée à Genève, au Centre des technologies nouvelles, elle a commencé ses activités en réunissant une dizaine de projets transfrontaliers et en organisant trois journées transfrontalières consacrées à l'endocrinologie, à la télé-médecine et aux projets de chercheurs du CERN.

3.4. Santé

En matière de coopération sanitaire, des avancées significatives sont intervenues depuis 2005.

3.4.1. Planification et accès aux soins

L'inscription des HUG dans le Schéma régional d'organisation sanitaire de Rhône-Alpes pour la période 2006-2010 a ouvert la voie à la mise en place d'une planification hospitalière transfrontalière, fondée sur la complémentarité des prestations fournies par les établissements hospitaliers du bassin franco-valdo-genevois.

A cet effet, le canton de Genève a encouragé, en 2006, la Confédération à accélérer les négociations avec la France concernant un accord cadre en matière de coopération sanitaire qui permettrait, notamment, d'offrir une base légale à la concrétisation d'une telle planification. A terme, l'ensemble de la population du bassin franco-valdo-genevois pourrait bénéficier ainsi d'un accès aux soins non plus en fonction des territoires nationaux, mais des besoins. En complément des travaux menés en prévision de la signature de l'accord cadre franco-suisse en matière sanitaire, la commission « Santé, droit et cohésion sociale » du CRFG travaille à l'élaboration d'un projet pilote de réseau interhospitalier d'informatique médicale transfrontalière.

Par ailleurs, le canton de Genève poursuit des échanges réguliers avec les services sanitaires français, la Confédération et l'OMS pour mettre en place une indispensable coordination des actions en cas de crises sanitaires ou de pandémies.

3.4.2. Secours d'urgence transfrontaliers

Au terme de plusieurs mois de négociations pour assurer les ajustements légaux et tarifaires nécessaires, un réseau transfrontalier a été mis sur pied pour la prise en charge des interventions d'urgence dans des zones frontalières. Une convention de coopération a été signée à cet effet le 1^{er} juillet 2007 pour une période d'un an, de façon à permettre une évaluation de l'efficacité du dispositif mis en place. Cette convention vient compléter le dispositif existant pour l'hospitalisation en cas d'urgence vitale.

3.5. Emploi et formation professionnelle

Harmoniser au mieux les pratiques et les certifications, mutualiser les expériences de formation pour qu'elles soient reconnues dans l'ensemble de

l'espace transfrontalier franco-genevois, tels ont été les objectifs poursuivis dans le cadre des travaux du CRFG.

3.5.1. Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Dans le courant de l'automne 2006, 19 conductrices et conducteurs TPG ont obtenu, grâce à la validation des acquis de l'expérience, le titre français « d'agent commercial-e et de conduite en transports urbains de voyageurs » et l'attestation cantonale de qualification correspondante en Suisse. Concrètement, ce double titre leur permet de conduire des véhicules sur les nouvelles lignes de bus transfrontalières.

Par ailleurs, à fin 2006, 47 personnes (17 Suisses, 27 Français et 3 Portugais) étaient entrées dans le dispositif de VAE transfrontalier. Parmi celles-ci, 29 ont obtenu une double certification dans des domaines tels que le commerce de détail, le secrétariat, la santé ou la formation pour adultes.

3.5.2. Offre innovante pour les demandeurs d'emploi

Des actions de coopération sont également menées entre l'ANPE et l'OCE (Office cantonal de l'emploi), en matière d'offres de formation commune aux demandeurs d'emploi. Ainsi, la formation et le recrutement liés au chantier de l'autoroute A41 entre Annecy et Genève constituent une démarche originale, puisque 12 demandeurs d'emploi genevois ont été embauchés, après une formation préalable de deux mois.

3.5.3. Stages pratiques du secteur social

Entre 2006 et 2007, Interface Entreprises (GE) et le Centre de ressources technologiques (F) ont mené en commun une prospection pour trouver des places de stage dans le domaine social. Ils ont pu identifier une centaine d'offres. De même, une enquête a été menée visant à recenser les pratiques de stage des deux côtés de la frontière et à identifier les besoins du secteur social. Elle a abouti en 2007 à la publication d'une brochure qui brosse un panorama des formations, des filières, des cursus et des durées de stage dans les différentes professions.

3.5.4. Mémento pratique de l'enseignement supérieur

Afin de réaliser un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur, au regard de la mise en œuvre des accords bilatéraux, le CRFG, conjointement avec le

Conseil du Léman, a publié un mémento pratique sur la formation supérieure. Il recouvre tous les domaines enseignés dans les établissements d'enseignement supérieur, couverts par des accords franco-suisse et soumis au processus de Bologne.

3.6. Agriculture, nature et gestion de l'eau

La préservation des espaces naturels et des paysages constitue le cadre de la démarche du projet d'agglomération.

En février 2007, le CRFG a publié un rapport sur les espaces agricoles dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois (disponible sur www.crfginfo.org). Ce rapport, réalisé grâce au soutien du programme européen INTERREG III, dresse un inventaire de l'espace agricole dans toutes ses dimensions. A l'heure de la mise en œuvre de vastes programmes de production de logements, cette étude rappelle la proportion importante du territoire réservée à l'agriculture et les enjeux liés à cette activité, notamment en termes de retombées économiques et de préservation du paysage. Dès lors, ce rapport permettra d'orienter les politiques publiques aux différents niveaux de décision en matière d'aménagement du territoire et de cerner les leviers d'actions à même d'appuyer une politique de frein au mitage du paysage par la pérennisation d'espaces inconstructibles à vocation agricole.

Concernant la gestion de l'eau, un contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique a été signé le 19 janvier 2006. Ce dernier contrat (le 5ème du genre) englobe les bassins versants de 12 cours d'eau, de la Côte en Chablais et du Bas-Chablais. Désormais, tous les cours d'eaux du bassin genevois font l'objet d'un accord transfrontalier visant à leur protection, leur renaturation, leur gestion et leur mise en valeur.

Par ailleurs, le 10 décembre 2007, le Conseil d'Etat approuvait une nouvelle convention relative à la protection, à l'utilisation, à la réalimentation et au suivi de la nappe souterraine du Genevois franco-suisse, d'une durée de 30 ans. Cette nouvelle convention a remplacé l'arrangement de 1978, signé entre l'Etat de Genève et le département de la Haute-Savoie. Il a été conclu, cette fois, avec la communauté d'agglomération d'Annemasse, la communauté de communes du Genevois et la commune de Viry. Il vise à préserver de façon durable la nappe souterraine qui alimente un vaste territoire transfrontalier.

3.7. Culture

En matière culturelle, les opérations classiques dans les domaines de la musique et des arts de la scène se poursuivent. Le soutien du CRFG a notamment pour but de favoriser la mise en réseau des partenaires culturels de la région et de faciliter l'échange des publics de part et d'autre de la frontière. Le CRFG était par ailleurs présent lors du Salon international du livre et de la presse 2005. Enfin, conjointement au Conseil du Léman, le CRFG a mené une réflexion sur les critères d'attribution des subventions culturelles, qui a permis d'aboutir à la définition de pratiques communes.

4. Conseil du Léman: la collaboration à l'échelle du bassin lémanique

Actif dans les domaines de l'économie, des transports, de l'éducation, de la culture, des sports, des populations frontalières, de l'environnement et du tourisme, le Conseil du Léman (www.conseilduleman.org) déploie son champ d'action à une échelle plus large, en complémentarité avec le CRFG (voir l'organigramme du Conseil du Léman en Annexe 3).

Il compte parmi ses principaux partenaires les Unions lémaniques (fédérations des milieux socioprofessionnels) avec lesquelles il a abouti à de nombreuses réalisations, dont en particulier le guide pratique « Travailler en pays voisin », la publication de l'agenda « Expositions-salons-foires », des « Chiffres clefs de l'espace lémanique », ainsi que des études relatives à l'agriculture, au commerce de détail et à la formation des prix. Il organise également des séances régulières d'information sur la mise en œuvre des accords bilatéraux qui suscitent un intérêt marqué auprès des PME / PMI.

En étroite collaboration avec le CRFG, il a édité une plaquette sur la formation professionnelle (2005) ainsi qu'un mémento pratique sur l'enseignement supérieur dans la région lémanique (2006).

A travers ces multiples réalisations, le Conseil du Léman contribue à renforcer le dynamisme du tissu économique de notre région.

Le Conseil du Léman soutient également des activités culturelles de part et d'autre de la frontière et organise des manifestations sportives qui permettent aux joueurs et aux entraîneurs de la région de créer des liens dans un esprit de convivialité. Enfin, il organise chaque année les Chorales lémaniques, destinées aux jeunes, ainsi que des échanges scolaires réguliers entre élèves ou professeurs.

Le Conseil du Léman est également actif dans le domaine stratégique des transports, afin de mettre en cohérence les différents projets du bassin lémanique dans une charte en cours d'élaboration.

A mettre également à son crédit, une Charte des paysages lémaniques vise à protéger l'environnement et le patrimoine touristique qui fait l'attractivité de notre territoire et dont les atouts sont présentés dans la carte « Panorama du Léman ».

La liste détaillée des actions 2007 figure en Annexe 4.

5. Evolutions juridiques

5.1. Mise en application de l'Accord de Karlsruhe

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière, le 1^{er} juillet 2004 pour le canton de Genève, le Conseil d'Etat s'est attaché à utiliser au mieux le nouvel outil de coopération transfrontalière que constitue le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Doté de la personnalité juridique et d'un budget propre, le GLCT regroupe des collectivités publiques de part et d'autre de la frontière et se prête particulièrement bien à la réalisation opérationnelle d'infrastructures communes.

5.1.1. Le GLCT « Galerie de Chouilly »

Liés par une volonté commune de renforcer la protection des eaux de manière transfrontalière, à travers les contrats de rivières, la communauté de communes du Pays de Gex et le canton de Genève se sont associés afin de constituer un GLCT pour la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine de transports des eaux usées sous le coteau de Chouilly. Ce GLCT, créé le 21 septembre 2005, permet la réalisation, sur territoire suisse, d'un ouvrage construit et financé par la France.

Grâce à cette galerie, une partie des eaux usées du Pays de Gex seront acheminées vers la future station d'épuration de Bois-de-Bay à Satigny, qui devrait être opérationnelle en 2009. Cette mesure permettra notamment d'améliorer la qualité des eaux de l'Allondon, qui prend sa source au pied du Jura, dans le Pays de Gex, et qui se jette dans le Rhône genevois.

5.1.2. Le GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève

Afin de pouvoir réunir des financements conjoints franco-genevois au sein d'un même organisme et de garantir la pérennité de l'installation, un GLCT a été constitué le 6 octobre 2006. Depuis lors, une procédure permettant de déléguer l'exploitation du Téléphérique du Salève à une entreprise privée a été mise en place. Cette délégation est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2008 et des financements paritaires communs sont assurés pour 5 ans (2008-2012). Côté genevois, le financement a été approuvé par le Grand Conseil (loi 10162, du 31 octobre 2007). De plus, le GLCT a pour objectifs de promouvoir le développement de l'équipement en lien avec les acteurs du tourisme et de favoriser l'accessibilité à la station de départ par les transports publics.

5.1.3. Le GLCT « Transports publics transfrontaliers »

Dans le but de réduire les flux de déplacements individuels et d'augmenter l'offre de transports en commun dans la région, le GLCT « Transports publics transfrontaliers » a été créé le 19 décembre 2006 pour gérer et organiser les lignes transfrontalières de transports publics routiers. Il poursuit également une mission prospective d'harmonisation de l'offre sur les différents réseaux et d'amélioration de leur interdépendance. A ce jour, il gère 6 lignes de bus transfrontalières.

Parallèlement à la mise sur pied de ce GLCT, l'interdiction du cabotage a été levée et permet ainsi à un usager de monter et descendre à tout arrêt de ces lignes transfrontalières.

Ces trois GLCT ont leur siège en France voisine et sont soumis au droit français. Cependant, pour l'heure, les partenaires français sont réticents à l'idée d'installer de telles structures sur territoire genevois, car le droit genevois, très succinct en la matière, ne garantit pas, selon eux, une sécurité juridique suffisante. C'est la raison pour laquelle une législation spécifique a été soumise au Grand Conseil par le Conseil d'Etat.

Les conventions instituant les GLCT figurent dans la liste des conventions transfrontalières concernant Genève en Annexe 5.

5.1.4. Projet de loi relatif aux organismes de coopération transfrontalière

Pour que des organismes de coopération transfrontalière (OCT), notamment des GLCT, puissent être implantés sur son territoire, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil un projet de loi (PL 10095) relatif aux organismes de coopération transfrontalière.

Cette législation permettra ainsi de mettre fin au paradoxe selon lequel le canton de Genève, au cœur des dispositifs de coopération et souvent acteur principal, notamment sur le plan financier, se retrouve contraint d'agir dans le cadre du droit de l'Etat voisin. La loi qui est proposée permettra de faire évoluer cette situation et d'aller dans la direction d'un « équilibre global » de la coopération dans la région.

Ce projet de loi est actuellement en cours d'examen par le Grand Conseil.

6. INTERREG à l'appui de la politique transfrontalière

6.1. Bilan INTERREG III

Le programme européen INTERREG soutient financièrement les actions de coopération transfrontalière. Côté suisse, la Confédération se substitue aux fonds communautaires et cofinance les projets des cantons. Le canton de Genève participe au programme INTERREG depuis sa première édition en 1990. Pour faciliter la participation du canton au programme INTERREG III 2000-2006, le Grand Conseil a voté un crédit cadre spécifique de 1,75 million de francs.

Le programme INTERREG III France-Suisse, qui couvre la frontière franco-suisse jusqu'à la Franche-Comté, a été clôturé en décembre 2007. Plus de 150 dossiers ont été examinés entre 2002 et 2007. Sur les 70 projets approuvés sur l'espace lémanique, 62 concernent Genève (voir la liste des projets INTERREG III en Annexe 6), en collaboration avec les cantons de Vaud et du Valais, ainsi que les collectivités de l'Ain et de la Haute-Savoie. De nombreux projets structurants pour Genève ont ainsi pu être poursuivis au-delà de la frontière grâce à INTERREG. Une part essentielle des fonds a été attribuée à la mise en place et au développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les projets impliquant Genève ont engendré au total, dans l'espace franco-suisse, pour plus de 55 millions de francs de dépenses. Le fonds fédéral y a participé à hauteur de 3,6 millions et le fonds cantonal genevois pour près de 1,465 million de francs sur les 1,75 million disponibles. Le fonds cantonal n'a pas été attribué dans son intégralité, car certains projets ont dû être interrompus ou abandonnés.

On le voit, le programme INTERREG agit comme un important levier pour déclencher les financements fédéraux et européens. Pour les partenaires français, INTERREG permet également de bénéficier de cofinancements

publics essentiels à la réalisation des projets à dimension transfrontalière, ce d'autant plus que les montants à disposition sont importants (voir ci-après).

6.2. INTERREG IV, NPR et crédit cadre cantonal

La coopération transfrontalière a pris de l'importance au sein de l'Union européenne, qui a augmenté les fonds communautaires pour le prochain programme INTERREG IV 2007-2013. Le programme INTERREG IV France-Suisse a été doté de 55 millions d'euros, soit plus du double du montant disponible pour INTERREG III et près de dix fois la dotation fédérale disponible pour les cantons suisses partenaires.

Les partenaires suisses et français du programme INTERREG III France-Suisse ont élaboré un nouveau programme INTERREG pour la période 2007-2013, en fonction d'un diagnostic territorial et des cadres de référence communautaire, français et suisse. Ce programme fixe trois axes d'intervention pour les fonds communautaires : le développement économique et l'emploi, l'aménagement durable des territoires et les services à la population. Il a été accepté par la Commission européenne le 20 décembre 2007.

En Suisse, la coopération transfrontalière a été intégrée à la Nouvelle politique régionale (NPR), qui regroupe l'ensemble des aides régionales, y compris le fonds fédéral INTERREG. Plus restrictive que la politique transfrontalière de l'UE, la NPR entend avant tout promouvoir le développement économique régional et renforcer la compétitivité des régions suisses, en particulier périphériques.

L'aide fédérale de la NPR, et INTERREG en particulier, doit faire l'objet de conventions pluriannuelles entre la Confédération et les cantons. Pour le bassin lémanique, c'est le canton de Vaud qui a été désigné responsable pour signer la convention avec la Confédération et gérer les fonds fédéraux. Les cantons partenaires du programme France-Suisse 2007-2013 devraient disposer du même montant que pour INTERREG III, soit 10,5 millions de francs, dont un peu moins de la moitié pour le bassin lémanique.

Parallèlement, Genève s'est doté d'un nouveau crédit cadre pour faciliter la participation des partenaires cantonaux au programme INTERREG IV. Le montant à disposition pour les projets est identique à celui du précédent programme, soit 1,75 million de francs sur les 7 ans de programmation. La loi a été adoptée par le Grand Conseil en février 2008 (loi 10062 du 22 février 2008).

La gestion du programme INTERREG IV s'annonce complexe et délicate, en particulier vis-à-vis des collectivités françaises partenaires, en raison du

différentiel des montants à disposition côté suisse et français et des conditions restrictives de la NPR.

III. Genève et l'Europe

Les années 2005-2007 se caractérisent par une intensification des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne (UE). A trois reprises, les citoyens suisses se sont prononcés favorablement sur des sujets européens : en 2005, sur l'extension de la libre circulation des personnes et l'accord Schengen-Dublin et, en 2006, sur la contribution de solidarité vis-à-vis des nouveaux Etats membres.

Les accords bilatéraux ont été automatiquement étendus aux dix nouveaux Etats membres de l'UE (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie). Pour des raisons juridiques, l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes a dû faire l'objet d'une négociation avec l'Union européenne. Elle est passée en votation populaire en 2005, avant d'entrer en vigueur le 1^{er} avril 2006. En 2007, la Suisse a commencé à négocier l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie, membres de l'UE depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le paquet d'accords bilatéraux II (www.geneve.ch/bilaterales) est progressivement entré en vigueur, à l'exception de celui sur la fraude douanière.

Conformément aux étapes prévues dans l'accord, la libre circulation des personnes a été intégralement appliquée aux ressortissants des quinze premiers Etats membres de l'UE à partir du 1^{er} juin 2007. Dernières entraves à la mobilité des travailleurs, les contingents et la zone frontalière délimitant la délivrance des permis frontaliers ont été supprimés. La Suisse pourra toutefois, jusqu'en 2014, réintroduire des quotas en cas de flux migratoires jugés excessifs.

Il est trop tôt pour se prononcer sur les effets réels de cette ouverture complète du marché du travail genevois aux ressortissants des quinze premiers Etats membres de l'UE. On peut toutefois souligner que la hausse du nombre de permis frontaliers a tendance à se tasser (+13,8% en 2005, +10,9% en 2006, + 6,5% en 2007).

Plus globalement, les analyses fédérales (www.bfm.admin.ch) montrent que l'arrivée accrue d'actifs de l'UE depuis 2004 n'a pas eu d'influence significative sur l'emploi des travailleurs indigènes. Les taux de chômage des

Suisses et des Européens de l'UE-15 ont évolué de manière parallèle ces dernières années.

Par ailleurs, les statistiques genevoises démontrent que les salaires des travailleurs frontaliers restent supérieurs à ceux des étrangers et très proches des salaires des travailleurs suisses. Le différentiel de salaires est fortement lié à la non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger.

L'application des mesures d'accompagnement pour lutter contre le dumping social corrobore ce constat général. A Genève, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) veille aux effets de la libre circulation des personnes sur les salaires et les conditions de travail à travers divers instruments. Depuis juin 2004, le CSME a été saisi une douzaine de fois pour examiner des plaintes pour dumping salarial.

Enfin, il faut relever que la mise en œuvre des accords bilatéraux, et en particulier de la libre circulation des personnes, correspond à la hausse du taux de croissance en Suisse, après plus d'une décennie à la traîne de la quasi-totalité des pays européens. L'accès à une main-d'œuvre qualifiée participe directement à la bonne santé actuelle de nombreux secteurs économiques. A Genève, la mobilité des personnes représente une condition cadre essentielle pour le développement du secteur international, qui touche près de 40% des emplois disponibles. Dès lors, des pans entiers de l'économie locale, de l'hôtellerie-restauration aux services de santé et de soins aux aînés, dépendent de la présence de travailleurs européens, résidents ou frontaliers.

1. Information, suivi et mise en œuvre des accords bilatéraux

Conscient des enjeux pour le développement équilibré du canton, le Conseil d'Etat a mené depuis 1999 une importante politique d'information et de suivi des accords bilatéraux.

Entre 2005 et 2007, les outils d'information existants ont été adaptés et développés afin de répondre aux besoins précis et croissants des populations concernées :

- La ligne téléphonique « Genève et les Bilatérales » et l'adresse électronique bilaterales@etat.ge.ch, créées en 1999, garantissent une réponse personnalisée aux questions posées, dans un bref délai.
- Le site Internet www.geneve.ch/bilaterales, entièrement revu en 2007, a été adapté aux nouveaux accords bilatéraux.

- La « Newsletter Europe », lettre d'information grand public sur les actualités européennes pertinentes pour Genève et sa région, paraît plusieurs fois par an et est distribuée à plus de mille abonnés.
- Réalisation et mise à jour de supports d'information (3^e édition du guide pratique « La libre circulation des personnes dans la région franco-genevoise »; dépliants sur l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes et sur l'accord Schengen/Dublin).
- Séances d'information et interventions sur la mise en œuvre des accords bilatéraux pour différents publics : élus, députés, administrations, instances transfrontalières et acteurs économiques.
- Réseau d'échange et d'information composé des services administratifs compétents et des partenaires socio-économiques et associatifs intéressés. Ce réseau permet de suivre les développements des accords à tous les niveaux et dans tous les secteurs socio-économiques. Il permet de communiquer rapidement les éventuelles difficultés aux instances compétentes.

La mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes a soulevé de nombreuses difficultés sur le terrain, liées aux réglementations en vigueur de part et d'autre de la frontière. Certaines dispositions ont rendu difficiles, voire impossibles, les démarches transfrontalières de professionnels genevois. Dès lors, le canton de Genève s'est impliqué fortement pour tenter de trouver, avec ses partenaires français, des solutions adéquates. En plus des questions récurrentes sur les prestations de services, il est intervenu, par exemple, pour faciliter l'accès à la fonction publique dans les hôpitaux français ou formaliser le statut des contrats d'apprentissage pour les apprentis frontaliers.

IV. Cantons et Confédération : des collaborations incontournables

La période 2005-2007 a été particulièrement marquée par la préparation de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). En effet, la RPT constitue l'une des réformes les plus importantes que la Suisse moderne ait connue.

Par le biais de la RPT, la Confédération a l'intention d'améliorer l'efficacité de l'Etat et de ses prestations, d'instaurer la transparence dans les flux financiers entre la Confédération et les cantons, de réduire les disparités

cantonales excessives, de répartir clairement les tâches entre la Confédération et les cantons et de renforcer la collaboration intercantonale.

Ratifié par le Grand Conseil, l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI), entré en vigueur le 1^{er} novembre 2007 pour Genève, permet d'introduire cette nouvelle forme de collaboration intercantonale avec compensation des charges. L'ACI couvre en particulier l'exécution des peines et des mesures, les universités cantonales, les HES, les institutions culturelles d'importance suprarégionale, l'élimination des déchets, l'épuration des eaux, les transports publics en agglomération urbaine, la médecine de pointe et cliniques spécialisées ainsi que les institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées.

La collaboration intercantonale se fait principalement au niveau régional. Il est évident que, dans ce cadre, les prérogatives cantonales s'amoindrissent, tant au niveau des gouvernements que des parlements. Ce d'autant qu'un mécanisme a été instauré qui permet à l'Assemblée fédérale de donner force obligatoire à une convention intercantonale dans les domaines couverts par l'ACI, si au moins 18 cantons le demandent.

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC, www.cdc.ch) est le principal répondant de la Confédération pour la mise en œuvre de la RPT. En effet, au fil des années, elle est devenue l'interlocutrice privilégiée de la Confédération, notamment par le biais de consultations fédérales pour lesquelles les cantons ont pris des positions communes. Le canton de Genève reste attentif, car si, dans certains dossiers, les intérêts du canton ont pu être défendus (programmes d'allègement budgétaire de la Confédération, recensement fédéral 2010, initiative COSA visant à affecter les bénéfices de la Banque nationale à l'AVS en 2006, politique européenne), dans d'autres cas, dont la RPT en particulier, des décisions qui allaient à l'encontre des intérêts de Genève ont été adoptées.

Le poids de la CdC va encore être renforcé par son regroupement avec les principales conférences spécialisées au niveau suisse (voir la liste des Conférences spécialisées en Annexe 7) dans la Maison des cantons en août 2008. Selon ses initiateurs, la Maison des cantons devrait permettre aux conférences spécialisées de mieux collaborer, en s'échangeant plus facilement des informations dans des dossiers toujours plus complexes (RPT, politique fiscale, Schengen, etc.). Les revendications des cantons devraient ainsi être mieux prises en compte par les autorités fédérales. Au niveau genevois, le Conseil d'Etat est attentif à ce que les positions issues des conférences spécialisées reflètent bien l'avis des gouvernements cantonaux.

L'équivalent de la CdC au niveau de la Suisse occidentale est la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO, www.cgso.ch). Cette conférence regroupe tous les cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève) et Berne. Elle a été présidée par le canton de Genève de juin 2004 à décembre 2005, puis par le canton de Vaud jusqu'à fin 2007. Afin de renforcer ses capacités d'action, la CGSO s'est dotée d'un secrétariat permanent en 2006 (composé d'une collaboratrice scientifique à temps partiel) et d'un programme de travail pour les années 2008-2011. Ce programme, en cours d'élaboration, doit cibler les domaines d'activité de la CGSO afin de rendre plus efficace la défense des intérêts communs des cantons de Suisse occidentale.

Concrètement, de 2005 à 2007, la CGSO a préparé et adopté des prises de position à l'attention des députations fédérales de Suisse occidentale, notamment à propos de la RPT, de la loi sur la géoinformation (LGéo), du recensement fédéral 2010, du financement des infrastructures régionales de transport et de la Nouvelle politique régionale. Ces travaux ont été menés dans certains cas en collaboration avec les conférences intercantionales spécialisées concernées. L'échange d'information reste l'un des points forts de cette conférence régionale, dont le canton de Genève a particulièrement bénéficié dans le cadre du suivi de la RPT.

La CGSO a également été active dans le suivi de la « Convention des conventions » (convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger), entrée en vigueur le 23 avril 2002. La « Convention des conventions » permet aux parlements des cantons romands de bénéficier d'une information plus complète sur la politique extérieure et de formuler des propositions d'amendements avant la ratification des futures conventions ou traités.

Afin d'adapter la « Convention des conventions » aux expériences réalisées depuis son entrée en vigueur et la rendre compatible avec l'Accord cadre intercantonal (ACI), la CGSO a proposé un ensemble de modifications aux parlements cantonaux fin 2007. Une commission interparlementaire a été mise sur pied pour l'examen de la nouvelle version de la convention.

Enfin, de 2005 à 2007, le canton de Genève a adhéré à douze concordats intercantonaux, approuvés par le Grand Conseil, ainsi qu'à une demi-douzaine de conventions administratives ou techniques (voir la liste des conventions intercantionales en Annexe 8).

1. Collaboration bilatérale Vaud-Genève

De par leur proximité géographique, les cantons de Genève et de Vaud entretiennent des liens privilégiés. Les Conseils d'Etat vaudois et genevois se réunissent une fois par an pour échanger et traiter des dossiers communs. Dans l'intervalle, les objets sont traités de manière bilatérale par les départements cantonaux directement concernés.

Les questions ferroviaires (3^e voie) et de transferts de charges liés à la RPT ont été traitées en priorité et font l'objet d'actions communes de lobbying. Ont également figuré à l'agenda l'adhésion du canton de Vaud au CRFG et sa participation au projet d'agglomération transfrontalière.

2. Lien avec la députation genevoise

Quatre fois par an, avant les sessions des Chambres fédérales, le Conseil d'Etat rencontre la députation genevoise aux Chambres fédérales. Cette rencontre permet d'échanger des informations sur les sujets traités par les Chambres qui ont une influence financière, organisationnelle ou autre sur le canton de Genève. Un site extranet ad hoc est en train d'être mis en place afin de simplifier la communication sur les dossiers fédéraux.

V. Conclusion

Dans les domaines couverts par les affaires extérieures (questions régionales, transfrontalières, européennes et intercantionales), la période 2005-2007 a été riche en évolutions et en rebondissements, traversée qu'elle fut par les élections cantonales genevoises (2005), vaudoises (2006), les élections présidentielle et législatives françaises (2007), ainsi que les votes populaires sur les accords bilatéraux.

Tout au long de cette période, le Conseil d'Etat s'est attaché à concrétiser les objectifs qu'il s'était fixés au début de la législature, à savoir : la construction de la région à travers la mise en œuvre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et le renforcement des liens confédéraux.

Conscient que l'attractivité du canton de Genève dépend en bonne partie de sa capacité à promouvoir un aménagement du territoire et une politique des transports qui préservent la qualité de vie des citoyens de l'ensemble de la

région transfrontalière, il poursuivra résolument dans la voie de l'ouverture, de la collaboration et de la solidarité, qui fondent sa politique régionale. La prochaine étape consistera sans doute à consolider le projet d'agglomération dans sa double dimension d'aménagement du territoire et de service public.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot

VI. Liste des annexes

- 1. Organigramme du CRFG*
- 2. Rapports d'activité du CRFG 2006 et 2007*
- 3. Organigramme du Conseil du Léman*
- 4. Actions du Conseil du Léman 2007*
- 5. Liste des conventions transfrontalières*
- 6. Liste des projets Interreg III*
- 7. Liste des conférences intercantionales spécialisées*
- 8. Liste des accords et concordats intercantonaux*

08 avril 2008

ORGANIGRAMME



Commission mixte consultative
Département fédéral des affaires étrangères
Ministère français des affaires étrangères

Comité plénier
Coprésidents: M. Jacques GERAULT, Préfet de la région Rhône-Alpes
M. Robert CRAMER, Conseiller d'Etat genevois

Bureau

Délégation suisse

- Conseiller d'Etat en charge des Affaires extérieures, Coprésident du CRFG
- Conseillers d'Etat genevois coprésidents des Commissions du CRFG
- Conseiller d'Etat du canton de Vaud

Délégation française

- Préfet de la Région Rhône-Alpes, Coprésident du CRFG
- Président du Conseil régional de Rhône-Alpes
- Présidents des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie
- Consul général et Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie
- Coprésidents des Commissions du CRFG
- Deux élus représentants les Communautés de communes de l'ARC

Secrétariat général élargi

COMMISSIONS THEMATIQUES	
Coprésidence: Conseil Général de l'Ain /CG H-Savoie et Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique	Coprésidence: Président de l'ARC Conseiller d'Etat genevois chargé du Département du territoire Conseiller d'Etat vaudois chargé du Département de l'économie
Coprésidence: Conseiller régional Rhône-Alpes et Conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi	Coprésidence: Conseil général de l'Ain et Conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et technologies de l'information
Coprésidence: Préfet de la Haute-Savoie et Conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie et de la santé	Coprésidence: Préfet de l'Ain et Conseiller d'Etat chargé du Département des institutions
Coprésidence: Conseil général de Haute Savoie et Conseiller d'Etat chargé du Département du territoire	Coprésidence: Conseil général de l'Ain et Conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et technologies de l'information
Coprésidence: Préfet de la Haute-Savoie et Conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie et de la santé	Coprésidence: Préfet de l'Ain et Conseiller d'Etat chargé du Département des institutions
Coprésidence: Préfet de la Haute-Savoie et Conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie et de la santé	Coprésidence: Préfet de l'Ain et Conseiller d'Etat chargé du Département des institutions
Coprésidence: Conseil général de Haute Savoie et Conseiller d'Etat chargé du Département du territoire	Coprésidence: Conseil général de l'Ain et Conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et technologies de l'information
Coprésidence: Conseil Général de l'Ain /CG H-Savoie et Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique	Coprésidence: Président de l'ARC Conseiller d'Etat genevois chargé du Département du territoire Conseiller d'Etat vaudois chargé du Département de l'économie

Groupes de travail

Groupes de travail

Groupes de travail

Groupes de travail

Groupes de travail

Groupes de travail

Groupes de travail

Introduction

Le CRFG a connu au cours de l'année écoulée de nouvelles évolutions, démontrant ainsi sa capacité à s'adapter de manière souple aux besoins de la coopération transfrontalière.

Conformément aux décisions du Comité plénier du 31 octobre 2006 et du Bureau du 26 janvier 2007, le projet d'agglomération a été rattaché au CRFG. Cette intégration a créé de nouvelles dynamiques, sur le plan des partenariats, comme sur le fonctionnement interne du CRFG.

Ces dynamiques se sont traduites concrètement en 2007 par : l'adhésion formelle du canton de Vaud, une plus large représentation des collectivités locales françaises et suisses concernées, une réorganisation des commissions (avec la création d'une nouvelle commission "Sécurité et réglementation générale"), ainsi que par la mise en place d'un fonctionnement transversal des commissions et groupes de travail agissant en synergie avec le projet d'agglomération.

Par ailleurs, au sein des commissions du CRFG, les groupes de travail ont continué à œuvrer à un rythme soutenu pour faire avancer ou aboutir les projets prioritaires en cours.

Fonctionnement

Le comité plénier s'est réuni le 21 juin 2007, pour la dernière fois sous la présidence de M. Jean-Pierre Lacroix, Préfet de la région Rhône-Alpes, pour prendre connaissance des travaux menés au sein du CRFG et des avancées concrètes de la coopération transfrontalière.

Le Bureau s'est réuni trois fois en 2007 :

Le 26 janvier, **en séance ordinaire**, au cours de laquelle le nouvel organigramme du CRFG (création d'une sixième commission "Sécurité et réglementation générale", élargissement, coprésidence de la commission "Déplacements" par le Conseil général de Haute-Savoie, rattachement du projet d'agglomération et représentation de l'ARC au sein du Bureau) a été validé, ainsi que la réorganisation des commissions dont les tableaux de bord ont été approuvés.

Deux **séances extraordinaires** consacrées à l'examen et au suivi du projet d'agglomération ont également eu lieu les 21 juin et 6 novembre 2007.

Toutes **les commissions** ont tenu deux séances dans l'année, à l'exception de la commission "Sécurité et réglementation générale".

En effet, la création de cette 6ème commission (coprésidée par M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et M. Pierre Soubelet, Préfet de l'Ain) a fait l'objet de nombreux échanges au cours de l'année 2007. Ses domaines de compétences et la liste des membres des deux délégations suisse et française ont été arrêtées par échanges de lettres.

La commission s'est réunie, pour la première fois, le 24 janvier 2008 à Genève sur l'ordre du jour suivant :

- activité du Centre de coopération policière et douanière (CCPD);
- mise en oeuvre de l'accord de la libre circulation des personnes du 21 juin 1999;
- mesures de coordination nécessaires de part et d'autre de la frontière en cas de pandémie grippale;
- discussion sur le champ de compétences de la commission et les sujets prioritaires.

Toutes les commissions sont aujourd'hui dotées d'un tableau de bord fixant ses objectifs et actions prioritaires (correspondant généralement au fiches actions élaborées dans le cadre du projet d'agglomération), leurs modalités de financement et les délais de réalisation imposés aux groupes de travail désignés.

Le comité de pilotage du projet d'agglomération a, quant à lui, tenu 5 séances en 2007. Assurant un suivi très serré des travaux au niveau technique, il a mené à bien la première étape du projet, consistant à pouvoir présenter - dans les délais impartis - à la Confédération et à l'Etat français, un concept d'urbanisme et concerté, doublé d'un catalogue de politiques de services à mener au profit de la population de l'agglomération. Les 18 partenaires du projet d'agglomération ont pu ainsi signer le 5 décembre 2008 une charte d'engagement démontrant la volonté politique de faire aboutir ce projet.

Le secrétariat général a réuni les secrétaires des commissions et les chefs de projet (ainsi que les représentants des principales communautés de communes de l'ARC) du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, huit fois dans l'année, afin d'organiser de façon cohérente et plus efficace une synergie entre les travaux menés au sein des commissions et ceux menés par l'équipe du projet d'agglomération.

Une répartition claire des rôles a été établie de la manière suivante : l'équipe du projet d'agglomération pilote (seule ou dans le cadre des groupes de travail existants au sein des commissions) tout ce qui, dans le périmètre de l'agglomération, concerne l'urbanisme, la planification des transports et la planification spatiale de certaines thématiques, comme celles du logement, des zones de développement économiques et des espaces naturels et agricoles. Les autres thématiques de services sont pilotés par les groupes de travail des commissions, auxquelles sont associés les deux chefs de projet.

Actions

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG)

- Le projet phare que constitue désormais le projet d'agglomération, au sein du CRFG, a franchi en 2007 une étape décisive. Au terme d'un travail intensif, tant au niveau politique qu'au niveau technique, la charte d'engagement du PAFVG a pu être signée le 5 décembre 2007 par tous les partenaires et parvenir dans les délais impartis à la Confédération. S'y trouve dessiné l'avenir de l'agglomération transfrontalière en terme de planification territoriale, d'urbanisme et d'infrastructures de transports. Y sont également déclinées les actions de services aux habitants qu'il conviendrait de mettre en place.

L'observatoire statistique transfrontalier du CRFG pérennisé

- Lancé en 2001 par le CRFG et financé par le programme INTERREG III, l'Observatoire statistique transfrontalier a fait l'objet d'une convention de programme et d'une convention de financement, signée le 28 décembre 2007, entre le canton de Genève et l'Etat français, représenté par la Préfecture de la région Rhône-Alpes, la région Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et l'ARC pour permettre à l'OCSTAT et à l'INSEE Rhône-Alpes de pérenniser cet instrument d'observation statistique utile à l'ensemble de la région transfrontalière et au projet d'agglomération.

Logement : un pacte pour contrer la crise du logement

- Le plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) a été finalisé et une charte signée le 5 décembre 2007 pour sa mise en œuvre. Ce document sert de référentiel au projet d'agglomération. Le texte ainsi paraphé vise à renforcer l'offre de logements locatifs dans l'agglomération franco-valdo-genevoise à travers la construction de 50'000 nouveaux logements en 10 ans répartis sur l'ensemble des territoires. Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour concrétiser, dans chaque territoire, les objectifs du Plan directeur de l'habitat transfrontalier.

Le PDHT contient également une série de pistes d'actions à étudier dans les prochaines années, en fonction des évolutions socio-économiques et démographiques. Il s'agit, notamment :

- de développer une vision coordonnée de l'emprise de l'urbanisation sur l'espace rural;
- de mettre en place un inventaire du foncier urbanisable, de réfléchir à l'éventuelle création d'une fondation à l'échelle du territoire visant à aider à la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyer modéré;
- de favoriser la cohérence et la qualité de la croissance urbaine et de favoriser la création de nouveaux quartiers à l'échelle de l'agglomération.

Economie:

Aider les entreprises à découvrir le marché de l'espace transfrontalier

- Dans la perspective de parvenir à un meilleur équilibre des activités économiques dans l'espace transfrontalier, un guide a été élaboré, à destination des entreprises qui seraient tentées par une bi-localisation. Reprenant de façon vulgarisée des documents officiels de l'administration fiscale française en matière d'accords fiscaux préalables, ce « guide » est en cours de validation par le Ministère des Finances.
- Comment détacher des travailleurs dans l'espace franco-genevois ? Un mode d'emploi à destination des entreprises qui souhaitent détacher des travailleurs de l'autre côté de la frontière a été mis en ligne sur le site internet du CRFG.
- Un prospectus de promotion touristique de la région transfrontalière a été finalisé et devrait pouvoir être publié dans les prochains mois.

Formation-emploi : la mise en pratique de stratégies communes

- Une formation commune de demandeurs d'emploi dans le domaine de la conception assistée par ordinateur (formation CAO AUTOCAD en 2D/3D) a été mise sur pied, de septembre 2006 à février 2007, pour 8 personnes, dont 7 ont retrouvé un emploi.
- Formation de chômeurs genevois sur le chantier de la A41 : Des demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE ont pu trouver du travail en France sur le chantier de l'A41 (Annecy-Genève) pour lequel l'ANPE d'Annemasse s'est vu confier les recrutements. Après une formation préalable de deux mois, 12 demandeurs d'emploi ont été embauchés.
- Dans le cadre d'un projet INTERREG, Interface-entreprises (GE) et le centre de ressources technologiques ont mené en commun une prospection pour trouver des places de stages dans le domaine social. Ils ont ainsi pu recenser presque une centaine (94) d'offres de stage.
- Un premier pas vers des apprentissages binationaux : En collaboration avec l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM) et le Conseil du Léman, un projet pilote d'apprentissage transfrontalier a été mis sur pied en 2007. Un apprenti menuisier français suit sa première année d'apprentissage, selon le système de formation suisse, soit en école à Genève, alors qu'en France, l'apprenti entre immédiatement en alternance école/entreprise.

Stages pratiques du secteur social

- Partant d'une enquête visant à recenser les pratiques de stage dans le secteur du social et à identifier les métiers, les emplois et les besoins des établissements, une brochure a été publiée en 2007. Elle offre un panorama des formations, des filières, des cursus et des durées de stage en fonction des professions choisies, dans la région franco-genevoise.

Mémento pratique sur l'enseignement supérieur dans la région lémanique :

Les commissions "Culture, éducation et sport" du CRFG et "Education et culture" du Conseil du Léman ont décidé de constituer un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur au regard de la mise en œuvre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne. **Cette mission, tout à fait originale, car encore jamais réalisée**, a été confiée à un Comité de pilotage restreint – mis en place dans le cadre du groupe de travail "Enseignement supérieur" commun aux deux institutions - qui a déterminé la forme du document et son organisation.

Le Mémento se présente sous la forme d'une brochure et il a été décliné dans des pages Internet accessibles depuis les sites du CRFG, du Conseil du Léman, des institutions, universités et hautes écoles partenaires:

Il a été conçu pour rendre compréhensible au plus grand nombre des informations pratiques et utiles aux jeunes de la région, qui souhaitent y poursuivre leurs études et ensuite y rester pour entamer une activité professionnelle. Le document grand public veut valoriser tout le potentiel de la région lémanique dans le domaine de l'enseignement supérieur et promouvoir une mobilité accentuée par la mise en œuvre des accords bilatéraux.

Gestion des espaces agricoles : un diagnostic offert au projet d'agglomération

- Lancé en 2004, le diagnostic sur les espaces naturels et agricoles franco-valdo-genevois a été finalisé, publié et diffusé (sous forme d'un catalogue et d'un CD-rom) auprès des acteurs intéressés. Cette étude servira de référentiel aux travaux menés en la matière dans le cadre du projet d'agglomération.

Gestion des eaux : nouvelle convention pour la nappe du Genevois

- Cette convention, signée pour trente ans, vise à protéger durablement la nappe souterraine franco-suisse du Genevois. Elle remplace un arrangement datant de 1978.

Santé : des secours d'urgence transfrontaliers

- Après de nombreuses tractations, en raison des ajustements légaux et tarifaires qu'il implique, un réseau transfrontalier a été mis sur pied pour la prise en charge des interventions d'urgences dans les zones frontalières. Une convention de coopération a été signée en juin 2007 pour une période d'un an. Elle a pris effet le 1^{er} juillet 2007. Une évaluation du dispositif mis en place sera présentée en mai 2008.
- Des échanges réguliers d'information ont eu lieu entre les autorités sanitaires et les organismes concernés, afin d'assurer une gestion coordonnée des crises sanitaires (canicule, épidémies etc...).
- L'accord cadre franco-suisse en matière de coopération sanitaire, que les parties françaises et genevoises appellent de leurs vœux, est toujours en cours de discussion dans les ministères français préalablement à la saisine de la confédération.

Accueil d'ONG et de manifestations internationales dans le périmètre du projet d'agglomération (volet métropolitain).

- Dans la perspective de renforcer l'attractivité de l'agglomération franco-valdo genevoise à l'international, une étude a été réalisée pour procéder à un état des lieux des O.N.G. implantées dans le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les conditions d'accueil des ONG de part et d'autre de la frontière y sont présentées, ainsi que des pistes de réflexion pour développer une stratégie concertée dans ce domaine.

Information-Communication

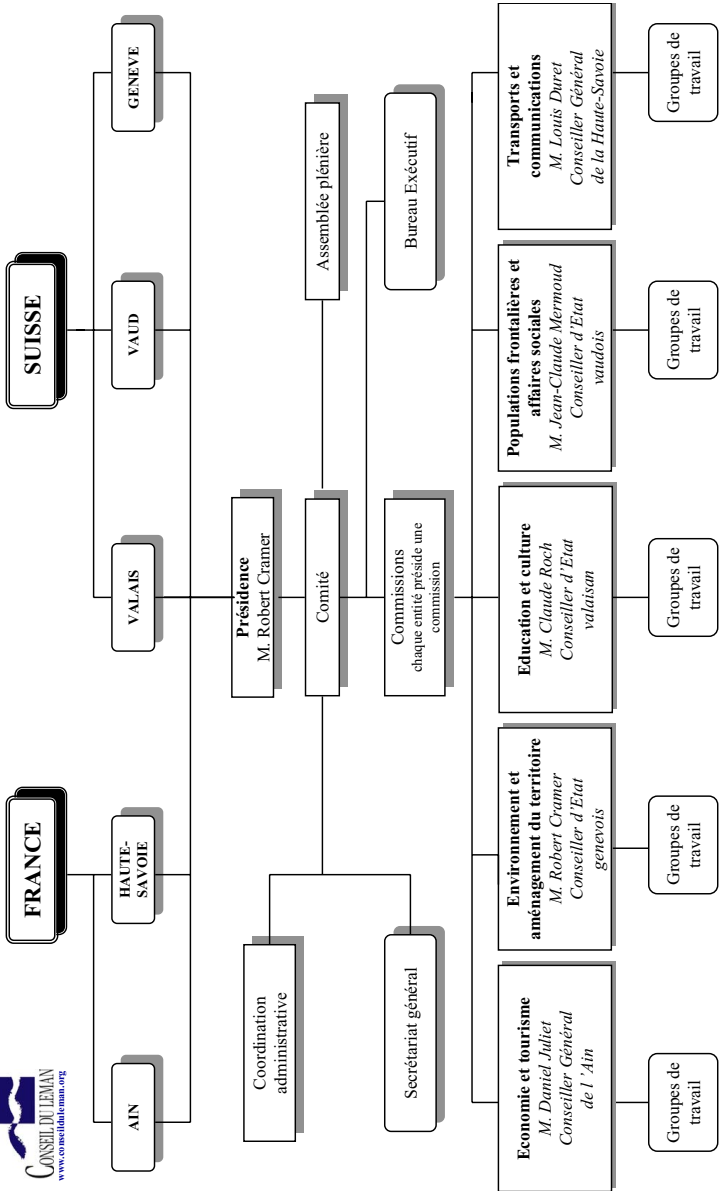
Outre la refonte du site Internet du CRFG, sa mise à jour régulière et la distribution de documents produits par les différentes commissions, le CRFG a publié en 2007 deux "circulaires" d'information, l'une à l'attention des entreprises pour rappeler les démarches à effectuer pour un accès au marché français (avec une liste de contacts administratifs précise), l'autre à l'attention des citoyens suisses et européens qui souhaiteraient établir leur résidence principale en France.

Deux conférences de presse ont été organisées dans le cadre des commissions du CRFG : le 26 juillet 2007 pour annoncer la mise en place du nouveau système d'intervention d'urgence et le 7 février 2008.

DT/ISAE/avril 2006

CONSEIL DU LEMAN

créé le 19 février 1987





Actions du Conseil du Léman en 2007

Canton de Genève : présidence du Conseil du Léman en 2006 - 2007

Créé en 1987, le Conseil du Léman est un ensemble géographique d'une superficie de 20'000 km carrés, comptant 2,5 millions d'habitants répartis pour moitié entre la France et la Suisse. Il regroupe 2 départements français (Ain et Haute-Savoie) et 3 cantons suisses (Vaud, Valais et Genève). Il possède le poids d'une véritable région européenne.

En 2007, il a mené les actions suivantes:

➤ Economie et tourisme

○ Agenda "Expositions-Salons-Foires"

Le Conseil du Léman publie chaque année l'agenda "Expositions, Salons et Foires". Ce fascicule recense les principales manifestations économiques, artisanales, culturelles et folkloriques qui se déroulent de part et d'autre de la frontière. Ces événements sont répertoriés par rubrique, entité et ordre chronologique.^(*)

Union lémanique des chambres de commerce (ULCC)

○ Chiffres clés de l'espace lémanique

Avec l'appui de l'Union lémanique des Chambre de Commerce, le Conseil du Léman publie chaque trimestre les "Chiffres clés de l'espace lémanique". Elaborée par les quatre institutions statistiques officielles concernées, cette plaquette offre des points de repère indispensables et comparables (indicateurs conjoncturels, données générales sur les cantons et département) pour la France et la Suisse et chacune des cinq entités régionales.^(*)

○ Etude sur "L'évolution de la consommation des ménages dans le bassin lémanique"

Les membres de l'ULCC ont réalisé une première étude en 2000 qui a montré une dépendance du commerce de détail frontalier vis-à-vis de la clientèle suisse.

L'objectif de l'étude complémentaire consiste à réaliser une nouvelle mesure qui prenne en compte l'évolution de l'environnement du commerce de détail de la région lémanique : libre circulation des personnes dans le cadre des accords bilatéraux, passage à l'Euro, développement de l'offre commerciale avec l'arrivée de nouvelles enseignes. La remise officielle des résultats aura lieu lors d'une conférence de presse en février 2008.

Union lémanique de l'artisanat et des métiers (ULAM)

○ Guide "Travailler en pays voisin"

Le guide "Travailler en pays voisin" est un instrument pratique répondant aux questions des entreprises désireuses de travailler de l'autre côté de la frontière, en Suisse ou en France.

Utile, ce guide se présente sous la forme de fiches synthétiques portant sur différents domaines tels que les autorisations, la réglementation des douanes, la TVA, etc.

La première version du guide a été éditée en 2000. Une réédition a eu lieu en 2006 notamment pour réactualiser les données en lien avec les Accords bilatéraux. Cette nouvelle édition a été complétée par l'impression de marque-pages sur lesquels figure l'adresse Internet (www.ulam.info) qui héberge le guide.^(*)

○ Journées d'informations avec les chefs d'entreprises

Deux rencontres ont eu lieu en 2007. Le 10 mai 2007 à Monthey une manifestation a eu pour objet de permettre à trois entrepreneurs suisses de faire part de leur expérience en France et le 25 septembre 2007 à Bourg en Bresse, dans le cadre de la Bourse translémanique des affaires (BTLA), une seconde a permis de présenter aux entreprises françaises le système de la convention collective de travail suisse qui doit être respectée par les entreprises françaises souhaitant offrir des prestations en Suisse.

Au cours de cette journée ont été également abordées les règles du détachement et les formalités douanières.

Actions dans le cadre des formations

✓ Apprentissage binational :

Les acteurs lémaniques de la formation professionnelle ont décidé de lancer et de suivre le déroulement d'un apprentissage binational afin de pouvoir évaluer les obstacles à surmonter.

Depuis l'automne 2007, un apprenti français (dont les parents travaillent à Genève) suit sa première année d'apprentissage en menuiserie selon la formation suisse.

Les rythmes de formation et les programmes de formation sont différents : en Suisse notamment la 1^{re} année de formation est entièrement en école, alors qu'en France, l'apprenti entre immédiatement en alternance (1 semaine en école et 3 semaines en entreprise).

Le but recherché est de parvenir à une double certification à la fin de l'apprentissage qui se déroule sur 4 ans.

Union lémanique des chambres d'agriculture (ULCA)

o *Journées d'échanges transfrontaliers*

Il s'agit de permettre des rencontres entre les représentants des Chambres d'agriculture des 5 entités du Conseil du Léman et ceux extérieurs à l'espace lémanique.

Ces échanges ont eu lieu dans le canton de Saint-Gall au mois de juin 2007. Ils ont permis d'aborder différentes problématiques notamment l'agriculture de montagne, la reconversion d'exploitations agricoles dans la production maraîchère et l'agritourisme.

o *Conférence de presse du 1^{er} mars 2007 : présentation de la plaquette "La valeur ajoutée de l'agriculture de l'arc lémanique"*

Cette plaquette avec une présentation "vulgarisée" a été diffusée à une plus grande échelle à toutes les personnes intéressées.^(*)

Elle démontre, à travers l'analyse de nombreuses données statistiques, l'importance des richesses générées par l'agriculture du bassin lémanique, notamment en terme d'emploi et met en évidence le fait qu'un emploi agricole permet de maintenir indirectement 0,7 emploi supplémentaire.

Ce document a été réalisé à partir de l'étude scientifique sur les indicateurs économiques et la valeur ajoutée de l'agriculture dans l'arc lémanique dont le contenu est principalement destiné aux représentants du secteur primaire ainsi qu'aux spécialistes.

D'autres cantons suisses (notamment Fribourg, Bâle, Argovie et les Grisons) se sont approchés de l'Office fédéral de la statistique pour effectuer la même étude sur leur territoire.

Tourisme

o *Léman Sans Frontière (LSF) / Développement pour la compatibilité des bases de données touristiques franco-suisse*

En 2007, l'Association "Léman Sans Frontière" chargée de la promotion de 40 sites touristiques franco-suisse parmi les plus importants du pourtour du Léman a souhaité conduire une opération de compatibilité de sa base de données avec celles des offices de tourisme français SITRA (Système d'information touristique Rhône-Alpes).

Ce projet a pour but de développer des passerelles entre deux systèmes qui utilisent des langages informatiques différents. Cela permettra d'automatiser les échanges d'informations entre les systèmes.

Léman Sans Frontière entreprendra la même démarche auprès des offices du tourisme cantonaux genevois, vaudois et valaisans afin d'opérer les compatibilités des systèmes d'informations.

➤ Transports et communication

o *Charte de cohérence lémanique des transports*

Les élus sont partis du constat que sur les grands projets structurants et multimodaux de la région lémanique, il manque une vision d'ensemble de cette région. Pour combler cette lacune un état des dossiers et projets existants mais surtout une analyse prospective des transports dans la région à l'horizon 2020 a été lancé.

Le Conseil du Léman a abouti en 2007 à une première analyse multimodale des réseaux structurants de transports au niveau lémanique prenant en considération l'évolution démographique, la conjoncture économique et l'accroissement des besoins en mobilité des habitants.

La démarche s'est appuyée sur les outils et analyses existants effectués au sein des cinq entités mais également dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG), du Projet d'agglomération ou encore du Développement des transports publics régionaux (DTPR). Axée sur les réseaux de transports structurants et multimodaux, la Charte s'est basée sur le recensement des projets existants pour établir une analyse à l'horizon 2020 et essayer de mesurer leur cohérence et les interdépendances. Deux nouveaux projets sont apparus, il s'agit de la traversée du lac et de la desserte TGV nord du Département de la Haute-Savoie. Ils seront pris en considération dans la suite de l'étude.

➤ Education et culture

Echanges culturels

- *Chorales lémaniques*
Les 19^{es} Rencontres chorales lémaniques se sont déroulées le samedi 6 juin 2007 à la Maison des Congrès des Diablerets (Vaud). Elles ont réuni quelque 120 élèves pour cette représentation musicale.
- *Guide "Léman, livre à livre"*
"Léman, livre à livre" fait connaître à la population, depuis 10 ans, par l'intermédiaire des bibliothèques publiques des cinq entités, les ouvrages documentaires et littéraires concernant l'ensemble de l'espace lémanique. Pour atteindre cet objectif, deux procédés ont été retenus : la rédaction et la publication d'un guide de base complété par des sélections annuelles des dernières parutions et la constitution, dans deux bibliothèques par entité, d'une collection des titres sélectionnés afin d'en rendre l'accès aisé à la population.
- *"Lettres frontière"*
Issue du désir de découverte et d'échange entre bibliothécaires, libraires professionnels et amoureux du livre de deux régions voisines, "Lettres frontière" est devenue en douze ans une action transfrontalière qui met en valeur les écrivains et les éditeurs locaux grâce à une sélection annuelle intelligemment promue, deux journées de rencontres avec les auteurs proposées aux professionnels du livre et au grand public et une résidence théâtrale permettant la mise en forme d'un des textes de la sélection de l'année.
La contribution financière du Conseil du Léman, qui s'est substituée à celle du Comité régional franco-genevois (CRFG), date de 2006.
Les journées de "Lettres frontière" ont eu lieu à Saint-Maurice (VS) les 16 et 17 novembre 2007.

Echanges pédagogiques

- *Echanges scolaires au niveau de l'enseignement primaire*
Des échanges scolaires ont été mis en place pour la période 2006-2007. Ils ont réuni trois classes haut-savoysardes, une classe genevoise et une classe valaisanne.
Les thèmes des échanges s'orientent vers le domaine artistique et les sciences.

Echanges sportifs

- *Randonnée pédestre "Les Balcons du Léman"*
En juillet 2006, pour la 11^{ème} année consécutive, 40 adolescents de la région lémanique ont parcouru les sentiers de grande randonnée autour du lac Léman à la découverte de la nature et des sites renommés. Le départ de cette dernière édition a eu lieu à Genève le 8 juillet 2006. L'arrivée s'est déroulée à Vouvry (Valais) le 15 juillet 2006.
Au cours de cette randonnée, les adolescents ont pris des notes, fait des photos et des croquis, ce qui leur a permis de mettre en valeur la richesse de cette expérience dans le *Bulletin du Conseil du Léman 2006 n° 20*, témoin de leur passionnante semaine de découvertes.
L'opération 2007 a été suspendue, le Comité du Conseil du Léman ayant souhaité qu'un nouveau concept soit proposé.

Echanges sportifs en collaboration avec le CRFG mais financés uniquement par le Conseil du Léman :

- *Journée franco-suisse de football*
Tournoi de football féminin en plein air le 10 juin 2007 à Genève
- *Journée franco-suisse de rugby*
Tournoi en plein air sur plusieurs terrains de rugby le 17 juin 2007 à Plan les Ouates (Genève)
- *Trophée franco-suisse de cyclisme*
Ce trophée s'est déroulé en plusieurs manches en mars et avril 2007 sur le territoire des cinq entités du Conseil du Léman

➤ Populations frontalières et affaires sociales

- *Cycle de conférences transfrontalières*

Le Groupement transfrontalier européen (GTE) a proposé, avec l'appui du Conseil du Léman, l'organisation par la Maison transfrontalière européenne et l'Université Ouvrière de Genève (UOG) d'un cycle de cours et conférences transfrontalières, sur les thèmes:

- La Suisse et son organisation politique;

- Le droit du travail en France et en Suisse;
- Travailler en Suisse : l'emploi en région lémanique;
- Les conditions d'emploi en Suisse

➤ **Environnement et aménagement du territoire**

Lors de sa séance du 20 décembre 2006, les membres du Comité du Conseil du Léman ont souhaité que la Commission "Environnement et aménagement du territoire" relance ses travaux sur deux thématiques si celles-ci rencontrent un écho favorable auprès de ses membres :

- Etude concernant les sites naturels protégés,
- Carte d'itinéraires sur la mobilité douce (cyclistes, piétons, cavaliers).

Ces thématiques ont suscité l'intérêt des partenaires mais leur mise en œuvre est à l'étude.

(*) Disponible sur le site du Conseil du Léman : www.conseilduleman.org





Selon informations portées à la connaissance du Service des affaires extérieures par les départements de l'Etat de Genève

Genève, le 3 juin 2008

Liste des conventions transfrontalières en vigueur à Genève - années 2005 à 2007

Année 2005

- Convention de coopération relative à la construction et à l'exploitation d'une galerie d'adduction au réseau primaire genevois et statuts du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) "Galerie de Chouilly".
Du 21 septembre 2005
- Avenant no1 à la convention-cadre signée le 12 décembre 2002 concernant la mise à disposition de paires de fibres optiques noires situées dans le canton de Genève au Conseil Général de la Haute-Savoie par les SIG, permettant un raccordement du département de la Haute-Savoie aux liaisons internationales.
Du 8 juin 2005
- Convention concernant le raccordement des eaux usées de l'Etat de Genève sur les installations de transport et de traitement des eaux usées du réseau du bassin d'assainissement de la station d'épuration de la 2C2A de Gaillard.
Du 11 décembre 2005
- Convention instituant une tarification régionale sur le bassin franco-genevois (cette convention est renouvelée en décembre de chaque année soit en 2006 et en 2007).
Décembre 2005

Année 2006

- Convention instituant un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du Téléphérique du Salève.
Du 18 janvier 2006
- Convention instituant une fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie et fixant ses statuts.
Du 22 septembre 2006

- Convention de financement d'investissement sur la ligne Evian-les-Bains - St Gingolph.
Du 29 octobre 2006
- Convention de coopération relative aux transports publics transfrontaliers dans la région franco-valdo-genevoise et statuts du "GLCT des transports publics transfrontaliers".
Du 1^{er} décembre 2006

Année 2007

- Convention de coopération transfrontalière dans le domaine de la prise en charge des urgences (convention expérimentale du 1^{er} juillet 2007 au 31 mars 2008).
Du 21 juin 2007
- Convention concernant le raccordement des eaux usées de l'Etat de Genève sur les installations de transport et de traitement des eaux usées du bassin d'assainissement de la communauté de communes de l'agglomération annemasiennne.
Du 23 octobre 2007
- Mémoire de coopération en matière d'environnement instituant un "Comité tripartite sur l'environnement" (Assouplissement des dispositions relatives à la composition du comité institué par le Mémoire de coopération en matière d'environnement instituant un "Comité tripartite sur l'environnement" du 5 juillet 2000).
Du 9 novembre 2007
- Charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
Du 5 décembre 2007
- Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) - Première charte d'engagement.
Du 5 décembre 2007
- Convention relative à la protection, à l'utilisation, à la réalimentation et au suivi de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois (remplace l'arrangement du 9 juin 1978 relatif à la protection, à l'utilisation et à la réalimentation de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois).
Du 18 décembre 2007
- Convention cadre relative à l'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois.
Du 28 décembre 2007

PROGRAMME INTERREG III FRANCE-SUISSE *ANNEXE 6*
(2000 – 2006)

**Description synthétique
des 62 projets adoptés
concernant le canton de Genève**

Aménagement du territoire et logement: 8 projets

Projet de développement économique et territorial transfrontalier du Rectangle d'Or (région franco-genevoise). Passage de la phase d'étude de faisabilité à la préparation opérationnelle

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 18.09.2002.*

Porteur suisse : **DAEL**

Porteur français : **Communauté de communes du Pays-de-Gex**

Le projet global vise la création d'une zone de développement économique internationale à cheval entre la France et la Suisse autour des pôles d'activité que sont l'aéroport international de Genève (AIG) et le Centre Européen de Recherche Nucléaire CERN. Le sous-projet présenté ici par le Comité de pilotage créé par le Comité régional franco-genevois (CRFG) œuvre à transformer les résultats des études de la phase précédente en actions de préparation opérationnelle (mise en place d'une Société d'économie mixte locale (SEML), institutionnalisation des partenariats entre publics et privés, définition du budget pour la phase de préparation opérationnelle et de management territorial).

www.geneve.ch/rectangle_dor/

Coût total du projet : 1'010'120.- dont 49.9% pour la Suisse : 503'500.-

Canton de GE : 200'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 0.-

Confédération : 223'500.-

Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 2, mesure 7.1 *Adopté en consultation écrite le 19.03.2004.*

Porteur suisse : **DAEL**

Porteur français : **Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Savoie**

Ce projet s'insère dans le « plan vert bleu » de la charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière élaborée par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) dont l'objet est de maintenir une trame verte composée d'espaces agricoles et naturels sur le territoire transfrontalier dans la perspective du maintien des équilibres entre zones d'urbanisation et zones naturelles, sur la base de la préservation des espaces agricoles péri-urbains fragilisés par une très forte pression foncière. Il s'agira, à partir de données recensées et d'images satellites, d'établir des cartographies thématiques qui permettront un état des lieux précis. Un rapport de synthèse sur la situation agricole et les enjeux sera rédigé, ainsi que des propositions et préconisations pour le développement durable de cet espace transfrontalier.

Coût total du projet : 568'676.- dont 46.95% pour la Suisse : 267'000.-

Canton de GE : 53'750.- dont fonds cantonal INTERREG : 20'000.-

Confédération : 143'750.-

Etudes pré-opérationnelles à la réalisation du projet de l'Etoile Annemasse-GE (GE)

Axe 1, mesure 1.1 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*

Porteur suisse : **DAEL**
 Porteur français : **Commune d'Annemasse**

Le projet de l'Etoile Annemasse-Genève s'inscrit dans le cadre de la Charte d'Aménagement Transfrontalier, dont l'objectif est la création d'une véritable agglomération franco-valdo-genevoise. Il vise à créer un pôle autour de la gare d'Annemasse, pour en faire un lieu d'échange transfrontalier entre différents modes de transport (TGV, TER, RER franco-helvétique, tramway, bus urbains, cars interurbains et véhicules particuliers), en coordonnant les équipements et services publics, les activités économiques, commerciales et de loisirs, les logements et les espaces publics. www.mairie-annemasse.fr

Coût total du projet :	1'744'200.-	dont 23% pour la Suisse :	396'960.-
Canton de GE :	507'624.-	dont fonds cantonal INTERREG :	60'000.-
Confédération :	158'784.-		

Elaboration d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (GE-VD)

Axe 1, mesure 1.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.12.2004.*

Porteur suisse : **DAEL (Service de l'aménagement du territoire)**
 Porteur français : **Communauté de communes du Pays de Gex**

Le but de ce projet est, à partir des différents travaux existants, d'élaborer une politique commune, partagée et transversale, à l'échelle de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise. L'application et la mise en œuvre de cette politique, déclinée en projets, sera inscrite dans les différents documents de planification et suivie par une structure de portage transfrontalières. Cela vise donc à la création d'un instrument de gestion permettant de concrétiser une stratégie de développement de l'agglomération partagée, à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions précis et planifié dans le temps. Ce projet promeut une coopération avancée entre les collectivités de différents niveaux concernées de part et d'autre de la frontière. Ce projet a un deuxième volet faisant l'objet de financement français uniquement (39'460.-) et qui a été accepté en comité de pilotage du 02.08.2007.

www.projet-agglo.org

Coût total du projet :	1'335'000.-	dont 40% pour la Suisse :	534'000.-
Canton de GE :	295'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	35'000.-
Confédération :	110'000.-		

Projet de développement économique et territorial transfrontalier du rectangle d'Or – Etudes complémentaires pré-opérationnelles

(GE) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005.*

Porteur suisse : **DAEL**
 Porteur français : **Communauté de communes du Pays de Gex**

Le projet du Rectangle d'Or est un projet de développement économique transfrontalier ancré sur l'aéroport international de Genève. Il a été initié en 1997 par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) dans le cadre de la charte de développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il s'inscrit dans un contexte urbain et naturel, en terme de transport, de logement, de protection de l'environnement, d'équipements publics et de vie sociale. Actuellement, les porteurs du projet INTERREG ont pour objectif de piloter les études complémentaires pré-opérationnelles en cours (« Economie, fiscalité et financement », « Urbanisme et aménagement » ; « Transports et déplacements » ; « Protection de l'environnement »), d'instruire le projet de création d'un GLCT et de veiller à son installation.

www.geneve.ch/rectangle_dor

Coût total du projet :	902'750.-	dont 50% pour la Suisse :	451'375.-
Canton de GE :	168'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	65'000.-
Confédération :	40'000.-		

Etude de l'interdépendance des marchés immobiliers résidentiels sur le bassin franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.1 *Adopté au Comité de pilotage du 17.06.2004.*

Porteur suisse : **Université de Genève**
 Porteur français : **Université Lumière LYON 2**

Cette étude concerne l'analyse des marchés fonciers, des marchés résidentiels privés locatifs et des marchés résidentiels de vente d'appartements et de maisons individuelles sur les différentes zones du bassin franco-valdo-genevois. Son objectif est d'améliorer la connaissance du fonctionnement des marchés immobiliers résidentiels privés (actuellement marqués par une pénurie de logements sur le canton de Genève et une croissance des prix immobiliers dans les zones périphériques) en visualisant l'évolution des prix sur une période de 30 ans, en observant la dynamique des marchés immobiliers simultanément dans les quatre zones du bassin, en mettant en évidence les interdépendances entre ces zones et en créant des modèles économétriques permettant une analyse prospective.

www.mephisto.unige.ch/pub/publications/interreg/rapport_final.pdf

Coût total du projet :	304'938.-	dont 49% pour la Suisse :	150'432.-
Canton de GE :	37'500.-	dont fonds cantonal INTERREG :	37'500.-
Confédération :	75'216.-		

Projet de mise en place d'une démarche de "plan directeur de l'habitat transfrontalier"

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 08.12.2005.*

Porteur suisse : **DAEL**
 Porteur français : **2C2A (Communauté de Communes Annemasse)**

A l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, il s'agit d'établir, avec les élus et les administrations, les attentes, besoins, lacunes et obstacles en matière d'habitat et de logement; d'actualiser les besoins en relation avec les perspectives de développement démographique et économique; de mettre en relation la politique de l'habitat avec les autres grands volets de l'aménagement (transports, économie, urbanisation) et de formuler des propositions d'actions aux partenaires pour pallier les effets négatifs des disparités régionales transfrontalières. Le projet donnera lieu à un rapport final composé d'un diagnostic, d'un catalogue de mesures et d'un plan d'actions. Un forum de l'habitat transfrontalier permettra une discussion publique des éléments essentiels du plan directeur.

www.crfqinfo.org rubrique "brèves" - Forum de l'Habitat transfrontalier.

Coût total du projet :	191'750.-	dont 56,9% pour la Suisse :	109'250.-
Canton de GE :	66'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	41'250.-
Confédération :	15'000.-		

RENE - Réseau européen pour le conseil et le développement de l'espace rural (INTERREG IIIC)

Le but de ce projet consiste à renforcer la coopération entre toutes les régions européennes sur le thème de la vulgarisation agricole et du développement rural et à promouvoir les échanges d'expériences portant sur des situations locales différentes.

Coût total du projet :	1'335'000.-	dont % pour la Suisse :	240'000.-
Canton de GE :	1'500.-	dont fonds cantonal INTERREG :	1'500.-

Transports: 11 projets

DTPR : Développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 1, mesure 3.2 Adopté au Comité de pilotage du 15.11.2002.

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**

Porteur français : **Conseil régional Rhône-Alpes**

Suite à un diagnostic de l'offre de transports collectifs de chaque côté de la frontière (caractéristiques, dysfonctionnements), ce projet prévoit une réflexion sur l'organisation fonctionnelle des réseaux de transports dans sa composante transfrontalière, en interne pour chacun des espaces nationaux concernés, et vers l'extérieur du territoire « franco-valdo-genevois ». Il s'agit aussi de coordonner d'importants projets de développement ferroviaires pour une vision d'ensemble cohérente de la région à court et moyen terme. Le projet est mené par le Conseil Régional Rhône-Alpes pour la France et par l'Office des transports et de la circulation du Canton de Genève (OTC) pour la Suisse. www.dtp.rg

Coût total du projet :	458'370.-	dont 59.8% pour la Suisse :	274'110.-
Canton de GE :	137'055.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	137'055.-		

Etude pour un transport public urbain transfrontalier entre Saint-Julien-en-Genevois (F) et Genève (CH)

(GE) Axe 1, mesure 3.2 Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**

Porteur français : **Communauté de Communes du Genevois**

L'étude se fera en deux phases :

- **Pré-faisabilité** : analyse comparative des différents systèmes de transports possibles : bus, tramway ou train circulant sur des itinéraires totalement ou partiellement en site propre.
- **Faisabilité** : définition du système choisi : matériel, infrastructure, système d'exploitation ; tracé et modalités de l'insertion urbaine, incidences sur les territoires traversés et sur l'organisation globale des réseaux. Estimation des budgets en jeu et politique tarifaire à envisager.

Coût total du projet :	179'371.-	dont 50% pour la Suisse :	89'685.-
Canton de GE :	44'843.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	44'843.-		

Ligne sud-lémanique « Evian – St-Gingolph »

(VS-GE) Axe 1, mesure 3.1 Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.

Porteur suisse : **Service des transports du Canton du Valais**

Porteur français : **Conseil Régional Rhône-Alpes**

L'objectif de ce projet est d'analyser les fonctionnalités de la ligne pour voir si des schémas de services sont envisageables pour une desserte en transports collectifs en intégrant les infrastructures existantes ou en cours de réalisation et les possibles correspondances. Il tiendra compte du projet CEVA mettant en connexion Genève avec le réseau français ainsi que des investissements décidés d'améliorer la ligne entre Saint-Maurice et Saint-Gingolph du côté Valaisan, et étudiera l'apport de la réouverture de la ligne Evian - Saint-Gingolph pour la desserte du territoire. D'autre part, on étudiera les mesures d'accompagnement à prendre sur le réseau routier, l'accès aux gares, le développement urbain autour des gares.

Coût total du projet :	95'317.-	dont 57.89% pour la Suisse :	55'183.-
Canton de GE :	18'395.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	8'360.-		

CEVA Cornavin - Eaux-Vives - Praille**(GE)** Axe 1, mesure 3.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**Porteur français : **Réseau ferré national français (RFF)**

Cette nouvelle étude sur le projet CEVA porte spécifiquement sur le raccordement des voies ferrées suisses et françaises. Elle est composée d'une étude de faisabilité de l'infrastructure entre la frontière et la gare d'Annemasse ainsi que du fonctionnement de cette dernière, d'une synthèse des études suisses et françaises existantes ainsi que des documents de communication des résultats des études. Elle doit pouvoir servir d'aide à la décision pour les autorités concernées pour engager la phase opérationnelle du projet dans son aspect transfrontalier. www.ceva.ch

Coût total du projet :	468'380.-	dont 25.7% pour la Suisse :	120'380.-
Canton de GE :	80'380.-	dont fonds cantonal INTERREG :	20'190.-
Confédération :	40'000.-		

Réalisation de supports d'information multimodaux pour le bassin franco-valdo-genevois**(GE-VD)** Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 03.11.2004*Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**Porteur français : **Conseil régional Rhône-Alpes**

L'objectif est de faire connaître toute l'offre en transports en commun sur le bassin franco-valdo-genevois afin de participer à la dynamique de report modal de la voiture vers les transports collectifs, notamment pour les déplacements péri-urbains.

Sont prévus :

- **Une carte** reprenant les codes couleur et graphiques des différents réseaux (y compris ferroviaires et cars interurbains) et des principaux points d'entrée et arrêts, ainsi que les nœuds de correspondance et les parcs relais (P+R) disposant d'une identité visuelle clairement identifiable, avec en fond des repères géographiques.
- **Un site internet portail** sur la base des cartes élaborées précédemment, avec une présentation de la charte DTPR (voir projet Interreg DTPR susmentionné) et des liens vers les sites existants des opérateurs de transports et des autorités organisatrices.

Coût total du projet :	115'134.-	dont 33% pour la Suisse :	38'379.-
Canton de GE :	18'784.-	dont fonds cantonal INTERREG :	9'189.-
Confédération :	10'000.-		

Etude d'opportunité et de faisabilité concernant le prolongement du tramway entre le CERN (CH) et Saint Genis-Pouilly (F) et entre le Grand-Saconnex (CH) et Ferney-Voltaire (F)**(GE)** Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005*Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**Porteur français : **Communauté de communes du Pays de Gex**

Les flux de transit de travailleurs frontaliers entre le Pays de Gex et Genève étant concentrés sur les douanes de Ferney et de Meyrin, ces deux axes sont d'ores et déjà saturés. Les partenaires de l'étude souhaitent obtenir, rassembler et analyser des informations leur permettant de se prononcer sur l'option favorisant la meilleure liaison et des solutions pour améliorer le trafic au niveau de ces axes stratégiques. Au final, l'étude devra leur permettre d'opter pour le mode de transport le plus pertinent, d'évaluer les budgets à mobiliser (investissement et fonctionnement) et de connaître les principales incidences de leur choix sur les territoires traversés et sur l'organisation globale des réseaux.

Coût total du projet :	192'500.-	dont 50% pour la Suisse :	96'250
Canton de GE :	66'250.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	30'000.-		

Elaboration d'un outil de modélisation multimodal transfrontalier des transports et déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (GE-VD)

Axe 1, mesure 3.4 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements (SMETD) dans le bassin franco-valdo-genevois**

Ce projet a pour but d'élaborer un outil stratégique partenarial répondant aux attentes des autorités publiques de la région franco-valdo-genevoise.

Le modèle multimodal transfrontalier permettra de:

- reconstituer et d'analyser les flux tous modes à l'échelle du bassin transfrontalier,
- faire des projections de ces flux avec une approche multimodale,
- évaluer globalement les effets prévisibles de chaque projet d'infrastructure routière ou de transport en commun.

Cet outil stratégique et politique permettra d'assurer une cohérence multimodale et de faire des études prospectives de comparaison de scénarios de développement des réseaux de transport à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois.

Coût total du projet :	2'216'500.-	dont 25.2% pour la Suisse :	558'000.-
Canton de GE :	472'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	224'000.-
Confédération :	25'000.-		

Etude pour un transport public transfrontalier en site propre entre l'Agglomération d'Annemasse et Genève (GE)

Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006.*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **2C2A**

Ce projet s'inscrit dans la charte des transports publics adoptée dans le cadre de la démarche du Développement des Transports Publics Régionaux du bassin franco-valdo-genevois (DTPR). Il s'agit d'une étude d'opportunité et de préféabilité d'un transport en site propre dans l'agglomération d'Annemasse, à partir du terminus de la ligne du tramway genevois à la douane de Moëllsulaz (le prolongement de la ligne de tramway étant l'une des hypothèses).

Coût total du projet :	225'474.-	dont 50% pour la Suisse :	112'737.-
Canton de GE :	97'737.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	15'000.-		

Pôle multimodal de Bellegarde: aménagements d'accès et étude de stationnement (GE-VD)

Axe 1, mesure 3.3 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **Ville de Bellegarde-sur-Valsérine**

Le pôle multimodal de Bellegarde-sur-Valsérine vise à développer les Transports Express Régionaux (TER) en direction de Genève et à favoriser l'usage du train, notamment par les travailleurs frontaliers. A ce titre, il occupe une place importante dans l'organisation du réseau de transports collectifs de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Pour être performant, le pôle multimodal doit être facilement accessible et doit disposer d'une bonne accessibilité au sein de la ville; ce projet se concentre sur l'amélioration de l'aménagement du stationnement autour de la gare de Bellegarde.

Coût total du projet :	1'135'875.-	dont 0% pour la Suisse :	0.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	0.-		

Véloroute du Léman à la mer**(GE)** Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 07.07.2006.*

Porteur suisse : **Direction de l'aménagement du territoire de l'Etat de GE**
 Porteur français : **Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement rural (Annecy)**

Ce projet a pour but un programme d'aménagements en faveur des pistes cyclables. Le raccordement au réseau français représente une étape importante du projet global qui reliera le lac Léman à la Méditerranée. Le parcours genevois marquera le départ d'un parcours de près de 500 km. Il enrichira l'offre touristique de toute la région en mettant en valeur le patrimoine local. Après 23 km à travers le canton de Genève, l'itinéraire cyclable pénétrera sur sol français à Valleiry.

Coût total du projet : 1'629'206.- **dont 4% pour la Suisse : 65'000.-**
Canton de GE : 25'000.- **dont fonds cantonal INTERREG : 10'000.-**
Confédération : 0.-

CEVA - Etudes d'AVP Gare d'Annemasse**(GE)** Axe 1, mesure 3.3 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12 2006.*

Porteur suisse : **DT (Office cantonal de la mobilité)**
 Porteur français : **Réseau ferré de France - Direction régionale Rhône-Alpes**

Ce projet concerne le lancement, côté français, des études d'avant-projet des aménagements en gare d'Annemasse nécessaires au prolongement du projet CEVA en France.

Coût total du projet : 1'297'000.- **dont % pour la Suisse : 200'000.-**
Canton de GE : 200'000.- **dont fonds cantonal INTERREG : 200'000.-**
Confédération : 0.-

Environnement et énergie: 12 projets**AMETER****(GE-VD-VS)** Axe 1, mesure 1.1 *Adopté en consultation écrite le 19.03.2004.*

Porteur suisse : **Energie-bois Suisse**
 Porteur français : **Energies Environnement 74**

Ce projet a pour objectif de développer l'intégration de la planification énergétique et des énergies renouvelables dans les pratiques d'aménagement du territoire en s'appuyant sur ce qui existe déjà en matière d'outils et d'acteurs. Il vise une meilleure diffusion des outils existants auprès des élus et des professionnels de l'aménagement par, notamment, l'accompagnement de trois zones pilotes ainsi que par le développement de collaborations entre les services publics concernés de part et d'autre de la frontière.

www.ameter.net

Coût total du projet : 705'091.- **dont 53% pour la Suisse : 377'114.-**
Canton de GE : 35'000.- **dont fonds cantonal INTERREG : 15'000.-**
Confédération : 188'557.-

Bâtiment à faible impact environnemental

(GE) Axe 2, mesure 4.2 *Adopté en consultation écrite le 19.03.2004.*

Porteur suisse : **Ecole d'ingénieurs de Genève (HES-SO)**

Porteur français : **Energies Environnement 74**

Ce projet consiste en une étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'un bâtiment avec un « impact zéro » sur l'environnement en matière d'énergie et un impact minimum en matière de pollution, en appliquant les normes de qualité suisses et françaises.

www.maisonpourlaplanete.fr

Coût total du projet :	206'973.-	dont 39% pour la Suisse :	81'102.-
Canton de GE :	26'900.-	dont fonds cantonal INTERREG :	22'000.-
Confédération :	40'551.-		

Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte

(GE) Axe 2, mesure 4.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

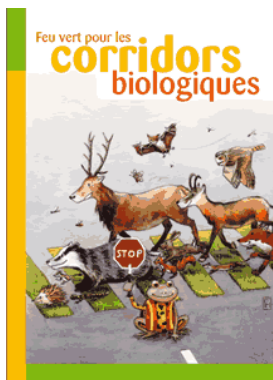
Porteur suisse : **Pro Natura Genève**

Porteur français : **FRAPNA 74**

Partant du principe que la nature n'a pas de frontière, les porteurs de ce projet désirent mettre en commun leurs compétences afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la problématique des corridors biologiques auprès des écoles et des acteurs de l'aménagement du territoire (notamment les élus communaux, intercommunaux et départementaux). Suite à la compilation et à l'analyse des données existantes, il s'agira d'une part de créer des programmes d'animations scolaires (sentier pédagogique transfrontalier autour du Salève) et des supports de communication (diaporama, panneaux d'exposition etc.), d'autre part de mettre en place des formations (séances en salle et visites de sites) pour les acteurs de l'aménagement du territoire.

www.frapna.org/site/h_savoie/corridors/accueil-corridors.htm

Coût total du projet :	310'280.-	dont 38,34% pour la Suisse :	118'973.-
Canton de GE :	52'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	20'000.-
Confédération :	55'000.-		



REVE – JURA-LEMAN : Réseau de Villes pour une politique de l'Énergie durable dans les villes de l'Arc Jurassien et du Bassin Lémanique

(VD-VS-GE) Axe 2, mesure 4.5 Adopté en consultation écrite le 15.12.2004.

Porteur suisse : CREM, Centre de compétence en urbistiqué

Porteur français : Energies-Cités

Le travail en réseau développé entre les collectivités françaises et suisses du projet leur permettra de travailler très concrètement sur les problématiques liées à la mise en œuvre d'une politique énergétique locale : certification et management, outils, méthodes, équipements, techniques et technologies propres. L'objectif principal est d'apporter une contribution significative au Développement Durable (amélioration des performances énergétiques et développement des énergies renouvelables des villes du projet) et d'améliorer les capacités internes des villes et leur organisation pour agir dans ce domaine.

www.reve-jura-leman.org

Coût total du projet : 4'638'444.- dont 10.9% pour la Suisse : 510'184.-

Canton de GE : dont fonds cantonal INTERREG : 15'000.-

Confédération : 120'000.-

Conception et réalisation de trois bassins de rétention contre les crues du bassin versant transfrontalier du Vengeron

(GE) Axe 1, mesure 1.3 Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2005.

Porteur suisse : DIAE

Porteur français : SIVOM de l'Est Gessien

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat de rivières transfrontalier « Pays de Gex – Léman » et ses objectifs est de réduire les risques d'inondation du bassin versant transfrontalier du Vengeron. Concrètement, il vise à réaliser trois bassins de rétention dont deux situés en France (Prévessin-Moëns, Ferney-Voltaire) et un situé en Suisse (Collex-Bossy). Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation est d'ores et déjà prévu sur la partie française du bassin versant. Côté suisse, une étude pour établir la carte des dangers dus aux inondations et compléter les concepts de protection du Marquet est en cours.

<http://etat.geneve.ch/diae/site/eau/master-content.jsp?publd=1273&nodeld=648&componentld=kmelia80>

Coût total du projet : 2'122'512.- dont 18.9% pour la Suisse : 402'642.-

Canton de GE : 392'642.- dont fonds cantonal INTERREG : 10'000.-

Confédération : 0.-

Collecteurs et galerie de raccordement des bassins d'assainissement de l'Allondon et du Journans à la station d'épuration du Nant d'Avril

(GE) Axe 1, mesure 1.3 Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2005.

Porteur suisse : DIAE

Porteur français : Communauté de communes du Pays-de-Gex

Ce projet vise à réduire les charges polluantes organiques dans deux cours d'eau conformément aux problèmes de pollution relevés dans le schéma directeur des eaux usées et l'étude de qualité des eaux du contrat de rivière transfrontalier. L'objectif est de supprimer deux stations d'épuration et de procéder aux raccordements sur le réseau genevois avec traitement dans une station d'épuration genevoise et rejet dans le Rhône.

<http://etat.geneve.ch/diae/site/eau/master-content.jsp?publd=1273&nodeld=648&componentld=kmelia80>

Coût total du projet : 8'733'000.- dont 34,4% pour la Suisse : 3'000'000.-

Canton de GE : 3'000'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 0.-

Confédération : 0.-

Développement de gestions et de conservations transfrontalières des sites naturels de valeur et des espèces menacées dans le bassin genevois

(GE) Axe 2, mesure 4.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2005.*

Porteur suisse : **DIAE (SFPNP - Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage)**

Porteur français : **Association ASTERS**

En Haute-Savoie comme dans le canton de Genève, la planification des modes de gestion des espèces protégées et des sites remarquables, les suivis scientifiques et leurs indicateurs, la maîtrise des facteurs de pression, constituent des objets communs et se font actuellement sans lien entre les gestionnaires de sites pourtant proches et similaires. Le projet permettra de renforcer les échanges et les collaborations en matière de gestion des espaces protégés.

Coût total du projet : 469'469.- dont 41,32% pour la Suisse : 194'000.-

Canton de GE : 143'200.- dont fonds cantonal INTERREG : 50'000.-

Confédération : 12'000.-

BIVOUAC - Le magazine radiophonique éco-citoyen pour la prévention des risques en montagne et l'éducation à l'environnement

(VD-VS-GE-JURA) Axe 2, mesure 4.4 *Adopté au Comité de pilotage du 27.02.2006.*

Porteur suisse : **Fondation pour le Développement Durable des régions de Montagne (FDDM)**

Porteur français : **Association OXALIS**

Il s'agit d'un dispositif d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec un intérêt plus particulier sur la problématique des risques naturels et technologiques en zone de montagne, notamment dans les Alpes. Le projet consiste en la conception et mise en production d'émissions radiophoniques avec des lycéens et collégiens. Ces émissions seront diffusées sur plusieurs radios locales.

www.swissblabla.info/wordpress

Coût total du projet : 355'478.- dont 35,45% pour la Suisse : 126'045.-

Canton de GE : 20'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 20'000.-

Confédération : 24'000.-

Suivi de la colonisation naturelle du cerf sur le Massif Jurassien

(VD-GE) Axe 2, mesure 7.2 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006.*

Porteur suisse : **Conservation de la faune du Canton de Vaud**

Porteur français : **Fédération Départementale des Chasseurs du Jura**

Ce projet a pour but de renforcer la collaboration franco-suisse tant sur le plan scientifique qu'administratif dans les domaines de la gestion de la faune et de la forêt. Il vise une amélioration de la capacité des différents partenaires impliqués à communiquer et à travailler ensemble notamment par une meilleure connaissance des différents enjeux, une meilleure prévention des dégâts forestiers, une connaissance globale de l'état actuel de la forêt et de l'état d'avancement de la colonisation du cerf dans le massif du Jura, la création d'une base de données communes sur la forêt et la grande faune accessible à l'ensemble des partenaires et la mise en place d'un suivi basé sur des indicateurs validés et acceptés par l'ensemble des acteurs.

Coût total du projet : 989'141.- dont 49.3% pour la Suisse : 487'605.-

Canton de GE : 50'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 15'000.-

Confédération : 80'000.-

Projet transfrontalier de gestion des sangliers dans le bassin genevois

(VD-GE) Axe 2, mesure 7.1 *Adopté en consultation écrite le 29.05.2006.*

Porteur suisse : **Service des Forêts, de la protection de la Nature et du paysage (SFPNP) au sein du Département du territoire de l'Etat de Genève**

Porteur français : **Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie**

Tout en préservant l'espèce qui doit rester un élément essentiel du patrimoine naturel local, le projet vise à favoriser une compréhension et une gestion commune des populations de sangliers. Il a pour objectif de mettre à disposition de l'ensemble des gestionnaires franco-suisse des sangliers les résultats et les données issues d'une importante étude de terrain transfrontalière sur la population de sangliers du Genevois, et d'assurer une formation commune à l'ensemble des professionnels publics et privés concernés (gestionnaires, agriculteurs, chasseurs, etc.).

www.etat.geneve.ch/dt/site/protection-nature/master-home.jsp

Coût total du projet :	684'943.-	dont 39,25% pour la Suisse :	268'880.-
Canton de GE :	194'344.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	25'000.-		

Actions transfrontalières de lutte contre les inondations dans le cadre du contrat de rivière du Foron (Chablais genevois)

(GE) Axe 2, mesure 4.3 *Adopté au Comité de pilotage du 07.07.2006.*

Porteur suisse : **DT - protection de l'Environnement**

Porteur français : **Conseil général de la Haute-Savoie**

Le projet INTERREG reprend des actions relevant de la problématique de protection des biens et des personnes, essentielle à l'aménagement du territoire de cette zone frontalière. Les objectifs définis par le contrat de rivière en la matière visent à connaître le risque d'inondation, à réduire les débits de crues en zone urbaine dense, à homogénéiser la débitance des ponts, à réduire le risque d'inondation au niveau des habitations exposées, à améliorer l'entonnage des busages, à favoriser le cheminement hydraulique des débordements, à améliorer le fonctionnement des plages de dépôt et à lutter contre l'érosion et les glissements.

Coût total du projet :	3'762'448.-	dont 0% pour la Suisse :	905'399.-
Canton de GE :	905'399.- (comptabilisés dans le budget français)	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	0.-		

Etude scientifique pour le stockage d'eau potable prélevée à partir de trois sources d'approvisionnement

(GE) Axe 2, mesure 4.2 *Adopté au Comité de pilotage du 28.09.2006.*

Porteur suisse : **Services Industriels de Genève (SIG)**

Porteur français : **Communauté de Communes du Pays de Gex**

Réalisation d'une étude concernant l'approvisionnement en eau par les captages du lac Léman et leur intégration dans le réseau du Pays de Gex, et les incidences physico-chimiques du mélange des eaux d'origine et de composition différentes. Recherche des solutions techniques à mettre en œuvre pour garantir la qualité de l'eau distribuée.

Coût total du projet :	38'967.-	dont 0% pour la Suisse :	0.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	0.-		

Développement économique, recherche et transfert de technologies: 15 projets

« France-Suisse.net » : le site qui facilite aux entreprises les relations commerciales transfrontalières France-Suisse

(GE-VD-VS) Axe 3, mesure 8.2 *Adopté au Comité de pilotage du 19.06.2002.*

Porteur suisse : **Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**
 Porteur français : **Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie**

Par le biais d'Internet, ce projet qui est porté par les Chambres de commerce et d'industrie du Canton de Vaud et du Département de la Haute-Savoie, cherche à valoriser l'économie transfrontalière et les entreprises des territoires frontaliers en apportant toutes les informations utiles dans les domaines de la vente, des achats, de l'implantation et de la réalisation de chantiers en France et en Suisse.

www.France-Suisse.net

Coût total du projet :	248'751.30	dont 42,8% pour la Suisse :	106'342.-
Canton de GE :	5'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	5'000.-
Confédération :	53'171.-		

DOmaines ferroélectriques INversés pour composants à ONdes de SURface appliqués au traitement du signal radio-fréquence par composants passifs - DOMINOS

(GE) Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Université de Genève**
 Porteur français : **Université de Franche Comté**

Ce projet vise le transfert de technologie de la recherche fondamentale vers les applications industrielles des PMI régionales, dans le domaine des microtechnologies (recherche sur les films ferroélectriques). Au niveau international, il relie les centres de recherches genevois et bisontins. Au niveau régional, il permet un transfert technologique entre un centre d'excellence nationale (MaNEP à Genève) et l'économie régionale transfrontalière. Les partenaires industriels et privés comptent parmi les acteurs-clé dans le domaine et présentent des potentiels réels au niveau de la synergie et de la complémentarité.

Coût total du projet :	878'333.-	dont 30.10% pour la Suisse :	264'436.-
Canton de GE :	30'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	20'000.-		

BIOPARK

(GE) Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*

Porteur suisse : **Fondation pour Recherches Médicales (FRM)**
 Porteur français : **Communauté de communes du genevois**

Ce projet est une étude de faisabilité concernant l'établissement d'une plate-forme technologique pour le futur biopôle d'Archamps. L'opération BIOPARK de la Porte Sud de Genève a pour objet de favoriser toutes les formes de la coopération franco-suisse dans le domaine des Sciences de la Vie. L'étude financée est ciblée sur la plate-forme technique qui regroupe les différents outils spécialisés communs aux bénéficiaires de l'opération.

Coût total du projet :	171'000.-	dont 35.08% pour la Suisse :	60'000.-
Canton de GE :	15'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	15'000.-
Confédération :	30'000.-		

Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des accords bilatéraux (GE-VD)

Axe 1, mesure 1.1 Adopté au Comité de pilotage du 18.09.2002.

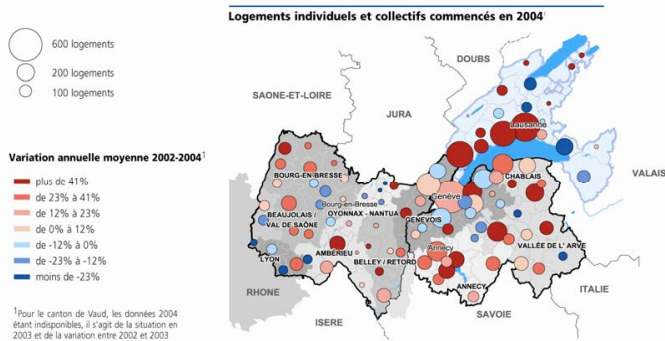
Porteur suisse : **Office cantonal de la statistique (OCSTAT)**

Porteur français : **Direction générale de l'INSEE Rhône-Alpes**

Ce projet d'envergure consiste à construire un système d'observation et d'information statistiques harmonisé entre les parties suisse et française, portant sur les domaines démographiques, économiques et sociaux pour appréhender et comprendre les évolutions liées à la mise en œuvre des accords bilatéraux et pour offrir des instruments d'anticipation aux acteurs politiques et économiques. Il prolonge et complète le mandat confié par le Comité régional franco-genevois (CRFG) à trois institutions statistiques : l'Office cantonal de la statistique du Canton de Genève (OCSTAT), le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) et l'INSEE Rhône-Alpes.

www.statregio-francosuisse.net

Coût total du projet : 1'568'530.- **dont 64,56% pour la Suisse : 1'012'720.-**
Canton de GE : 616'720.- **dont fonds cantonal INTERREG : 50'000.-**
Confédération : 200'000.-



Développement, mise à point et construction d'un prototype d'une sonde de détection préopératoire de positions émis par le (18)FDG : « PECprobe (Positron Emission Counter probe) »

(GE-VD) Axe 3, mesure 9.3 Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005.

Porteur suisse : **FORIMTECH S.A.**

Porteur français : **Advanced Accelerator Applications S.A.**

Ce projet a pour but de développer un nouvel instrument chirurgical pour la détection de tissus tumoraux chez le patient. Il vise également à apporter aux hôpitaux universitaires partenaires une connaissance et un savoir-faire dans l'utilisation d'une sonde PEC. La création d'un réseau est d'autre part prévue entre les hôpitaux partenaires (HUG, CHUV, Grenoble), le but étant de favoriser l'échange d'expériences et d'informations entre les centres hospitaliers, ainsi que les partenaires privés.

Coût total du projet : 454'473.- **dont 47,28% pour la Suisse : 214'920.-**
Canton de GE : 25'000.- **dont fonds cantonal INTERREG : 25'000.-**
Confédération : 20'000.-

« Pocket Guide Léman sans frontière » développement de l'activité touristique par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (GE–VD–VS) Axe 2, mesure 5.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*

Porteur suisse : **Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland-Bernois (MOB)**
 Porteur français : **Office du tourisme de Thonon**

Il s'agit de la mise en place d'un programme de services d'information mobiles touristiques (agendas touristiques électroniques de poche) à destination des touristes, visiteurs et habitants en intégrant les principaux offices de tourisme de la région afin de promouvoir et valoriser la zone lémanique tout en offrant un service d'information pratique, simple, complet et attrayant.

www.leman-sans-frontiere.com

Coût total du projet :	615'000.-	dont 70.73 % pour la Suisse :	435'000.-
Canton de GE :	15'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	198'000.-		



Analyse de la faisabilité de la création d'un dispositif transfrontalier de soutien à la création d'entreprises technologiques par des porteurs de projets issus du CERN et étude des modalités de sa mise en place, en étroite collaboration avec le CERN.

(GE) Axe 3, mesure 8.2 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Centre SIM de Suisse occidentale**
 Porteur français : **Agence de développement économique du Pays de Gex et du Bassin bellegardien**

L'objectif de ce projet est de permettre à moyen et long terme la création de filières industrielles de transfert de technologies autour du pôle de recherche du CERN, dans le cadre du développement du projet du Rectangle d'Or. Il s'agit d'analyser les besoins et politiques des différents acteurs en présence (CERN, porteurs de projets et structures de soutien existantes) afin de pouvoir élaborer divers scénarios de propositions de soutien. Ces scénarios devront être validés par les acteurs compétents et synthétisés sous forme de dispositif opérationnel. Dans un second temps, l'étude s'attachera à définir les modalités de mise en place du dispositif (critères de sélection, ressources existantes/à rechercher, besoins en matière d'infrastructures, etc.). En cas de soutien de la part des autorités, cela pourrait aboutir à mettre sur pied un centre technique de valorisation transfrontalier.

Coût total du projet :	230'410.-	dont 59.71% pour la Suisse :	137'600.-
Canton de GE :	58'840.-	dont fonds cantonal INTERREG :	33'880.-
Confédération :	65'000.-		

VALID – VALidation automatique d'applications Informatiques Distribuées**(GE-VD)** Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2005.*Porteur suisse : **Université de Genève**
Porteur français : **Université de Franche-Comté**

Les objectifs stratégiques du projet VALID concernent le renforcement de la qualité du logiciel par le développement de techniques innovantes de génération automatique de tests et la diffusion de ces innovations au niveau du tissu économique. Il s'agit en particulier :

- de permettre la validation d'applications informatiques de complexités croissantes, en particulier les applications distribuées de type systèmes d'information, services web, bases de données, intranet ;
- de diffuser la coopération entre laboratoires de recherche et PME dans le domaine du développement du logiciel ;
- de renforcer la coopération entre laboratoires de recherche et PME dans le domaine du développement du logiciel.

Coût total du projet : 1'047'378.- **dont 34,1% pour la Suisse :** 358'000.-
Canton de GE : 135'000.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 35'000.-
Confédération : 10'000.-

Projet de coopération des PME franco-suissees pour un développement intégré et équilibré des PME du territoire lémanique**(GE-VD)** Axe 3, mesure 8.1 *Adopté au Comité de pilotage du 08.12.2005.*Porteur suisse : **Fédération des Entreprises Romandes**
Porteur français : **CGPME Haute-Savoie**

Ce projet vise à établir un diagnostic transfrontalier des perspectives et projets de développement des entreprises de Genève, Vaud, Ain et Haute-Savoie. Ce diagnostic sera établi en interrogeant et collaborant avec une quarantaine d'entreprises de la région. Des groupes de travail sectoriels seront constitués afin d'adapter les analyses aux réalités du terrain et pouvoir adopter des propositions concrètes. Le diagnostic doit faire l'objet d'un rapport final destiné aux acteurs économiques privés et publics de la région. Des rencontres annuelles ou bi-annuelles entre PME franco-suissees permettront de communiquer et débattre des résultats, et stimuler les coopérations transfrontalières. Le projet doit aboutir à la mise en œuvre d'un cadre collectif pour des alliances et collaborations d'entreprises dans le contexte transfrontalier.

Coût total du projet : 254'610.- **dont 28,2% pour la Suisse :** 71'803.-
Canton de GE : 8'481.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 8'481.-
Confédération : 30'000.-

GICOM: Gestion Innovante des Compétences de l'Organisation et des métiers (Gestion des Compétences et des Connaissances de l'entreprise)**(VD-GE)** Axe 3, mesure 9.1 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006.*Porteur suisse : **Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)**
Porteur français : **Université de Savoie**

Ce projet de recherche appliquée mené par l'Université de Savoie et l'EPFL vise à rendre accessible aux entreprises et organisations de la région une méthode de mise en place d'une gestion des compétences et des connaissances centrées sur la notion de compétence. Il sera mené en collaboration avec trois partenaires privés afin de tester et évaluer la méthodologie développée. Les résultats seront diffusés à travers des publications, un colloque ainsi qu'un portail internet spécifique.

Coût total du projet : 500'330.- **dont 49.4% pour la Suisse :** 248'330.-
Canton de GE : 20'000.- **dont fonds cantonal INTERREG :** 20'000.-
Confédération : 15'000.-

Etude portant sur l'application du rayonnement UV et de l'ozone comme moyens de décontamination de l'eau et de l'air. Impact sur la conservation des fruits et légumes

(VS-GE) Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 16.03.2006.*

Porteur suisse : **HES-SO Sion - Institut Technologie du Vivant**
 Porteur français : **Université Claude Bernard Lyon 1**
Laboratoire de Recherche en Génie Industriel Alimentaire

Le projet a pour objectif de développer un procédé antimicrobien visant à lutter contre le développement de microorganismes altérants des aliments ou pathogènes pour l'homme. Ce procédé est basé sur l'utilisation du rayonnement ultra-violet et de l'ozone pour décontaminer l'air et l'eau et participer à l'amélioration de la conservation des fruits et légumes, avec l'ambition de réduire voire remplacer l'utilisation du chlore dans les eaux de lavage. Le choix du champs d'application - les fruits et légumes - réside dans l'importance des activités industrielles et technologiques liées à ce secteur d'activités.

Coût total du projet :	369'175.-	dont 33.5% pour la Suisse :	123'660
Canton de GE :	29'528.-	dont fonds cantonal INTERREG :	23'250.-
Confédération :	30'000.-		

Constitution à Archamps (Haute-Savoie) d'une station de production de cellules spécialisées, en appui aux projets scientifiques du futur groupement d'Intérêt Scientifique transfrontalier sur le vieillissement et la longévité.

(GE) Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006.*

Porteur suisse : **Université de Genève**
 Porteur français : **Fondation Rhône-Alpes Futur**

Ce projet vise à constituer une station de production de cellules spécialisées, dans le cadre du développement du pôle de recherche sur le vieillissement et la longévité Biopark. Cette station fournira une banque de données cliniques sur les microcèbes, destinée aux porteurs de projets scientifiques acceptés par le Groupement d'Intérêt Scientifique transfrontalier (voir projet Interreg sur l'aide au démarrage du GIS).

Coût total du projet :	838'800.-	dont 28.67% pour la Suisse :	240'500.-
Canton de GE :	90'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	90'000.-
Confédération :	15'000.-		

Aide au démarrage d'un pôle de recherche régional et à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) transfrontalier sur le Vieillissement et la Longévité

(GE) Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.06.2006.*

Porteur suisse : **Fondation pour Recherches Médicales (FRM)**
 Porteur français : **Communauté de communes du genevois**

Ce projet, qui s'appuie sur les résultats du premier projet Interreg IIIA "Biopark", vise à mettre en place les bases de gestion administrative et scientifique du pôle de recherche sur le vieillissement et la longévité en développement. Le projet devra aboutir aux résultats suivants : 1) constituer un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) transfrontalier, entre l'Université et les Hôpitaux universitaires de Genève d'une part et l'INSERM et le CNRS; 2) constituer un réseau franco-valdo genevois de laboratoires franco-suisse; 3) mettre sur pied une structure permanent de gestion et d'administration franco-suisse du pôle de recherche et de ses équipements.

Coût total du projet :	528'400.-	dont 18.45% pour la Suisse :	97'500.-
Canton de GE :	70'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	70'000.-
Confédération :	15'000.-		

ROSAM-DIFF - Diffusion et partenariat à la confluence des micronanotechnologies, de la mécatronique et de la micromécanique

(GE-VD-NE) Axe 3, mesure 8.1 *Adopté au Comité de pilotage du 07.07.2006.*

Porteur suisse : **HES-SO (Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale)**

Porteur français : **THESAME**

C'est un projet qui vise à la structuration, la coordination, la mise en place et le développement d'outils d'aide à la diffusion et au partenariat sur les technologies à forte valeur ajoutée auprès du tissu industriel. Les porteurs de projet souhaitent constituer un programme coordonné de manifestations d'informations et de partenariats technologiques à destination des entreprises industrielles.

Coût total du projet : 607'445.- dont 51.5% pour la Suisse : 312'790.-

Canton de GE : 30'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 30'000.-

Confédération : 97'400.-

Réservoirs d'hydrogène pour auxiliaire de puissance

(GE-VD-NE) Axe 3, mesure 9.3 *Adopté en consultation écrite le 02.08.2007.*

Porteur suisse : **Université de Genève**

Porteur français : **Université de Franche-Comté**

Le projet a pour objectif l'amélioration des méthodes de stockage d'hydrogène-énergie pour des applications d'auxiliaires de puissance. Il vise à développer un système permettant de répondre à des variations rapides de régime par le développement d'un système hybride comportant un stockage de fond avec un intermétallique assurant la réserve et l'approvisionnement nominal, auquel on adjoindra un stockage sous pression capable de répondre aux variations autour des conditions nominales.

Coût total du projet : 539'665.70 dont 18.5% pour la Suisse : 100'000.-

Canton de GE : 0.- dont fonds cantonal INTERREG : 0.-

Confédération : 50'000.-

Formation et emploi: 10 projets

Programme transfrontalier et régional de formation des acteurs locaux au développement durable

(GE) Axe 3, mesure 8.3 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*

Porteur suisse : **Université de Genève (Centre universitaire d'écologie humaine)**

Porteur français : **Association Trans Léman International (TLI)**

Ce projet vise à mettre en place un programme de sensibilisation et d'apprentissage du développement durable, destiné aux acteurs locaux de la région. Il s'articule autour d'un certificat de formation continue universitaire et d'une série de sessions d'information thématiques et d'échanges destinées à tous les acteurs concernés. Ces sessions donneront lieu à la rédaction de guides pratiques (qui seront aussi mis sur internet) accompagnés de glossaires, de références bibliographiques et des coordonnées des parties prenantes.

www.cifal-divonne.org

ecolu-info.unige.ch/tecc/certFCDD06/pub.html

Coût total du projet : 1'410'600.- dont 33.87% pour la Suisse : 477'900.-

Canton de GE : 52'500.- dont fonds cantonal INTERREG : 52'500.-

Confédération : 159'300.-

Programme transfrontalier pour l'emploi et la (ré)insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté, pour un développement durable du Genevois franco/suisse

(GE) Axe 3, mesure 10.4 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*

Porteur suisse : **Association Réalise**
 Porteur français : **Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande (ENILV)**

Ce projet vise à développer une série d'actions concrètes ayant pour but commun la réinsertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté face au marché du travail. Le programme s'articule sur deux axes : le développement de nouvelles activités et nouveaux emplois (dans l'optique du développement durable) et la mise en place de modules de formation spécifiques et adaptés à destination des personnes en difficulté et des formateurs. Il s'agira également de construire un réseau de ressources (institutions, formations, références) à disposition de tous les acteurs concernés de la région.

www.realise.ch

Coût total du projet :	1'607'177.-	dont 30.69% pour la Suisse :	493'368.-
Canton de GE :	161'843.-	dont fonds cantonal INTERREG :	95'675.-
Confédération :	245'550.-		



Validation transfrontalière des acquis de l'expérience (VAE)

(GE) Axe 3, mesure 10.2 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **DIP (Office d'orientation et de formation professionnelle)**
 Porteur français : **AFPA Haute-Savoie**

Dans le cadre de la volonté politique affirmée par le CRFG d'affaiblir la frontière en matière d'accessibilité et de mobilité de la main d'œuvre dans la région franco-suisse, ce projet a pour objectif de mettre en place sur le canton de Genève et sur la zone française du Chablais-Genevois/Pays de Gex, un dispositif d'information, de conseil, et d'accompagnement, permettant aux habitants de cette région d'avoir accès aux qualifications reconnues par les états respectifs, à travers un processus de validation des acquis.

Le dispositif mettra un accent particulier pour les personnes sans qualification ou avec un faible niveau de qualification. La présence de partenaires privés (par ex TPG) dans le projet permet de garantir un échantillon pertinent de candidats à la validation des acquis.

Coût total du projet :	377'008.-	dont 47.65% pour la Suisse :	179'658.-
Canton de GE :	113'658.-	dont fonds cantonal INTERREG :	13'658.-
Confédération :	66'000.-		

Maisons transfrontalières

(GE-VD-VS) Axe 1, mesure 2.1 *Adopté au Comité de pilotage du 07.02.2003.*

Porteur suisse : **Fédération Romande des Consommateurs (FRC)**

Porteur français : **Groupeement transfrontalier européen**

L'objectif de ce projet est de créer deux guichets d'informations transfrontalières, ouverts à l'ensemble de la population suisse, française et européenne. Une mise en réseau et la coordination du travail de nombreux partenaires français et suisses en interface permettront de centraliser un maximum d'informations sur des thèmes porteurs tels que les accords bilatéraux, l'emploi transfrontalier, les questions sociales, juridiques et fiscales sur la région frontalière.

www.maison-transfrontaliere.com

Coût total du projet :	374'910.-	dont 32% pour la Suisse :	119'699.-
Canton de GE :	20'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	20'000.-
Confédération :	59'849.-		

Apport scientifique à la lutte contre le phénomène transfrontalier de stupéfiants

(VD-VS-GE) Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*

Porteur suisse : **Université de Lausanne - Institut de Police scientifique et de Criminologie**

Porteur français : **EZUS LYON 1**

Ce projet concerne l'étude de l'existence et de l'ampleur d'un trafic de stupéfiants en région Rhône-Alpes – Bassin lémanique – Arc jurassien. Il a pour but de développer un outil de caractérisation et de comparaison chimique des saisies de cocaïne opérées sur la zone frontalière franco-suisse et de donner la possibilité de fournir en temps réel l'information ainsi obtenue par l'intermédiaire d'une mise en réseau via un portail internet sécurisé. Il permettra de renforcer les échanges entre les différents services concernés : police, douanes et gendarmerie françaises, police et douanes suisses. Cela donnera en outre des informations précieuses sur la composition des produits, leur pureté et leur toxicité.

Coût total du projet :	865'392.-	dont 45.67% pour la Suisse :	395'246.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	192'327.-		

Management de projets - Santé

(GE) Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 16.06.2005.*

Porteur suisse : **HEC Genève**

Porteur français : **Université de Savoie**

Création sur le Site d'Archamps d'un pôle en Management de projets dans le domaine de la santé. Le projet se décompose en deux axes de développement distincts :

- Une formation initiale sur deux ans et demi sanctionnée par un Master Business of Administration « Health Project Management » en alternance.
- Des actions de Développements Méthodologiques Appliqués, support indispensable à l'action précédente et à la viabilité du pôle.

Coût total du projet :	418'556.-	dont 22% pour la Suisse :	92'121.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	0.-		

Mobilités professionnelles: compétences, apprentissages, accompagnements dans une dynamique transfrontalière

(GE-VD-VS-NE) Axe 3, mesure 10.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2005.*

Porteur suisse : **Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin**

Porteur français : **Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation**

Le projet vise à développer une dynamique franco-suisse autour de la question de la mobilité professionnelle et de son accompagnement en termes de compétences et d'apprentissages. La valeur ajoutée attendue du travail commun à partir d'actions très concrètes des deux côtés de la frontière est principalement d'ordre méthodologique: il s'agit d'élaborer des grilles de lecture communes susceptibles d'appuyer les actions et de confronter les résultats. Le projet vise également à structurer l'émergence de projets franco-suisse à travers des ateliers et bourses à projets.

Coût total du projet :	774'001.-	dont 32,55% pour la Suisse :	252'000.-
Canton de GE :	10'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	10'000.-
Confédération :	40'000.-		

Développement et promotion des pratiques de stages transfrontalières dans le secteur social

(GE) Axe 3, mesure 10.3 *Adopté au Comité de pilotage du 28.09.2006.*

Porteur suisse : **DIP - Office pour l'Orienteation, la formation professionnelle continue (OFPC)**

Porteur français : **Centre de Ressources Technologiques et Humaines**

Le but de ce projet est d'améliorer l'adéquation offre/demande de stages dans le secteur social, d'augmenter le nombre de places de stages dans ce secteur en détectant un potentiel de 50 à 80 offres de stages. Le projet vise à favoriser la mobilité transfrontalière des étudiants pour les formations et les stages du secteur social et identifier les emplois et besoins en compétences, afin de mieux répondre au marché de l'emploi transfrontalier dans ce secteur. Sur la base de cette première expérience, les démarches de mobilité transfrontalière des stagiaires pourraient être étendues à d'autres domaines professionnels.

Coût total du projet :	193'980.-	dont 29% pour la Suisse :	55'270.-
Canton de GE :	40'270.-	dont fonds cantonal INTERREG :	25'900.-
Confédération :	15'000.-		

Insertion de modules eCulture dans le cursus d'enseignement supérieur, transversalement, avec un espace de formation ouvert

(VD-VS-GE) Axe 3, mesure 10 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12.2006.*

Porteur suisse : **YINTERNET.ORG**

Porteur français : **Centre d'Etudes Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil International (CEPEC International)**

Ce projet vise à développer une culture transfrontalière de la communication par voie électronique, en améliorant l'intégration transversale des compétences de base en e-culture dans les diverses filières des écoles supérieures. Concrètement, il s'agira de créer un référentiel commun par des groupe de travail interdisciplinaires, de faire valider ce référentiel par des expériences pilotes dans les différentes institutions partenaires du projet, et de diffuser les résultats à travers une publication et un portail web.

Coût total du projet :	583'852.-	dont 63,4% pour la Suisse :	370'200.-
Canton de GE :	0.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	45'000.-		

Guidance professionnelle personnalisée (GPP) à distance**(GE)** Axe 3, mesure 10.3 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12.2006.*Porteur suisse : **DIP - Office pour l'Orientation, la formation professionnelle continue (OFPC)**Porteur français : **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)**

Ce projet vise à améliorer la gestion des missions d'information et d'orientation professionnelles, à travers la mise en place d'une méthodologie et d'outils communs permettant un service en ligne. Le projet global comporte deux tranches de réalisation, dont la première s'étend jusqu'à fin 2007 et sera financée grâce à Interreg IIIA. La première phase consistera en une sensibilisation des publics et acteurs concernés, et en la mise en place d'un premier service en ligne de GPP à distance (accueil des demandeurs, analyse de leurs demandes et mise en relation avec un conseiller du service d'orientation). La deuxième phase complétera le dispositif en ligne pour parvenir à une véritable démarche d'orientation en ligne.

Coût total du projet :	287'625.-	dont 34,8% pour la Suisse :	100'000
Canton de GE :	80'000.-	dont fonds cantonal INTERREG :	30'000.-
Confédération :	20'000.-		

Culture: 6 projets**« Vies privées – scènes publiques » : échange théâtral transfrontalier par-delà les Montagnes****(GE)** Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 06.03.2002*Porteur suisse : **Association Par-delà les montagnes**Porteur français : **Compagnie Ariadne**

Ce projet vise à mettre en réseau des acteurs amateurs et professionnels ainsi que des auteurs de théâtre de part et d'autre de la frontière, pour un travail commun s'articulant en divers modules : formation, ateliers de théâtre, expositions et créations de nouvelles pièces. Le projet se concrétisera aussi sous la forme d'un festival franco-suisse.

Coût total du projet :	247'764.-	dont 14,7% pour la Suisse :	36'425.-
Canton de GE :	4'057.-	dont fonds cantonal INTERREG :	5'000.- (annulé)
Confédération :	14'786.-		

Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie**(GE)** Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*Porteur suisse : **Archives d'Etat (Genève)**Porteur français : **Ecomusée Paysalp**

Ce projet promeut une approche historique contemporaine sur la région du Genevois avec une réflexion sur la notion de territoires et de pouvoirs partagés. Cette réflexion sera alimentée par une recherche historique (du XVI au XVIII siècle) appliquée qui donnera naissance à des réalisations concrètes destinées en priorité à la population du Genevois : valorisation du patrimoine, éditions, expositions, animations pédagogiques, conférences et actions pour le développement touristique.

Coût total du projet :	616'898.-	dont 53.22% pour la Suisse :	328'350.-
Canton de GE :	229'300.-	dont fonds cantonal INTERREG :	0.-
Confédération :	99'050.-		

Transdoc**(GE)**Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 07.02.2003.*Porteur suisse : **STRATIS S.A.** www.stratis.netPorteur français : **Cinedoc films**

Par le biais de coproductions franco-suisse de documentaires, les porteurs de projet visent à initier et structurer des liens entre les réseaux de la production audiovisuelle de la Suisse romande et de la région Rhône-Alpes. Plusieurs volets seront explorés : une action de formation pour une meilleure circulation des compétences entre les deux territoires, la production, la promotion et la diffusion de documentaires transfrontaliers sur le marché international du documentaire, l'organisation d'un forum au Festival international de Nyon.

Coût total du projet : 1'519'757.- dont 31.36% pour la Suisse : 476'719.-**Canton de GE : 60'000.- dont fonds cantonal INTERREG : 50'000.-****Confédération : 150'000.-****DIOXINES SUR LA VALLEE**

Un documentaire de Christian Lelong

France / Suisse 2003
Dure 52 minutes

Coproduction Cinedoc Films / Stratis SA / France 3 Rhône-Alpes Auvergne / Télépiqué

Avec le soutien de : Centre National de la Cinématographie, Télévision Suisse Romande, Région Rhône-Alpes, Ville de Genève, Communauté européenne Interreg ICA France/Suisse

Cinedoc Films / Stratis SA

Contact France: Cinedoc Films, 18, chemin de la Prairie, 10200 Annecy
Tel. +33 (0)478 452 363 Fax. +33 (0)478 452 363 -452 454 Email: cinedoc@wanadoo.fr
www.cinedoc.fr**Lettres frontières****(GE-VD-VS)**Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 17.06.2004.*Porteur suisse : **Médiathèque de la Bibliothèque Cantonale du Valais**Porteur français : **Lettres Frontières**

Lettres frontières est une association de composition transfrontalière qui oeuvre depuis dix ans à faire connaître les livres et auteurs de part et d'autre de la frontière. Elle souhaite élargir son champs d'action en passant du milieu professionnel au grand public.

Pour ce faire, deux journées publiques (à Genève et à Annemasse) seront organisées en octobre 2004 avec tables rondes, lectures et présentations d'auteurs, exposition-vente itinérante de livres etc. D'autre part, le projet englobe le développement des outils de communication : refonte complète du site internet, édition d'un répertoire d'auteurs et professionnalisation de la rédaction de la Lette de *Lettres frontières*.

www.lettresfrontiere.net**Coût total du projet : 247'340.- dont 33% pour la Suisse : 82'448.-****Canton de GE : 0.- dont fonds cantonal INTERREG : 0.-****Confédération : 41'224.-**

Secrets de lacs - 150 ans d'archéologie dans les lacs des Alpes**(GE)** Axe 2, mesure 6.1 *Adopté au Comité de pilotage du 28.09.2006.*Porteur suisse : **Université de Genève - Institut d'anthropologie**Porteur français : **Communauté d'agglomération d'Annecy**

Mise en valeur du patrimoine lacustre par la réalisation d'une exposition qui sera présentée en Savoie et Haute-Savoie de juillet 2006 à septembre 2007, avec entre autres les objets recueillis depuis 150 ans dans les lacs de Savoie, des maquettes des stations lacustres et un film d'animation visant à exposer les formes d'occupation des rivages lacustres.

Coût total du projet : 362'478.- dont 12,6% pour la Suisse : 46'641.-**Canton de GE : 0.- dont fonds cantonal INTERREG : 0.-****Confédération : 0.-****Réalisation de la première phase des circuits thématiques sur la frontière****(GE)** Axe 2, mesure 5.1 *Adopté au Comité de pilotage du 14.12.2006.*Porteur suisse : **Commune de Dardagny**Porteur français : **Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG)**

L'action vise à développer des circuits touristiques de découverte du patrimoine culturel autour de l'histoire de la frontière sur le territoire du Pays de Gex. Il s'étendra dans une seconde phase au territoire genevois de la commune de Dardagny. Ces circuits pour voiture, vélo ou cheval cherchent à favoriser les déplacements de personnes à l'échelle du territoire local et régional, dans l'objectif de mieux se l'approprier.

Coût total du projet : 199'080.- dont 0% pour la Suisse : 0.-**Canton de GE : 0.- dont fonds cantonal INTERREG : 0.-****Confédération : 0.-**



Liste des principales conférences intercantionales spécialisées

Représentations genevoises

- **Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)**: Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT) et Conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et technologies de l'information (DCTI)
- **Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)** : Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique (DIP)
- **Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)** : Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT)
- **Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)** : Conseiller d'Etat en charge du Département des finances (DF)
- **Conférences des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)** : Conseiller d'Etat en charge du Département des institutions (DI)
- **Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)** : Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT)
- **Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)** : Conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé (DES)
- **Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)** : Conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)



Selon informations portées à la connaissance du Service des affaires extérieures par les départements de l'Etat de Genève

Genève, le 3 juin 2008

Liste des accords et des concordats intercantonaux approuvés par le Grand Conseil en vigueur à Genève - années 2005-2007

Accord intercantonal (CDIP) sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du 12 juin 2003

Entré en vigueur pour le canton de Genève le 26 mai 2005

Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP) du 7 janvier 2005

Entrée en vigueur pour le canton de Genève le 7 février 2006

Concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie du 2 décembre 2005

Entré en vigueur pour le canton de Genève le 7 février 2006

Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) du mars 2005

Entré en vigueur pour le canton de Genève le 28 novembre 2006

Modifications de l'Accord intercantonal (CDIP) sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993

Entrées en vigueur pour le canton de Genève le 12 décembre 2006

9e convention relative à la Loterie romande (C-LoRo), du 18 novembre 2005

Entrée en vigueur pour le canton de Genève le 22 mai 2007

Accord intercantonal (CDIP) sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, AEPr), du 22 juin 2006

Entré en vigueur pour le canton de Genève le 1^{er} septembre 2007

Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI), du 24 juin 2005

Entré en vigueur pour le canton de Genève le 1^{er} novembre 2007

Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) du 10 avril 2006

Entré en vigueur pour le canton de Genève le 1^{er} novembre 2007

Modification de la Convention intercantonale (CDAS) relative aux institutions sociales (CIIS) du 13 décembre 2002

Entrée en vigueur pour le canton de Genève le 20 novembre 2007

Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994, modifié le 15 mars 2001

Entré en vigueur pour le canton de Genève le 1er janvier 2008

Prolongation du concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999

Entrée en vigueur pour le canton de Genève le 29 janvier 2008

Liste des conventions administratives ou techniques en vigueur à Genève - années 2005-2007**Accord intercantonal d'exécution coordonnée du contrôle des vigneron-encaveurs de Suisse romande, signé en 2003 et son annexe signée en 2005****Accord intercantonal de collaboration pour l'exécution coordonnée du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels, du 22 juin 2005****Concept intercantonal d'information et d'intervention PM10 (Coordination des processus d'information et d'alerte en cas de pollution de l'air aux PM10), du 17 novembre 2006****Convention intercantonale d'hospitalisation hors canton du 1er janvier 2007 et ses annexes tarifaires établies par la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales****Convention intercantonale pour le laboratoire régional B ouest, du 21 mai 2007**